

50  
Sujet : [INTERNET] Participation enquête publique sur projet éolien de Courant / la belle étoile

De : Jacques Courau <ja.courau@icloud.com>

Date : 13/02/2020 12:31

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le préfet, monsieur le Commissaire Enquêteur, Mesdames et Messieurs

Je vous écris ce jour dans le cadre de l'enquête publique citée en référence actuellement en cours.

Bien que n'habitait pas la commune mais seulement à quelques kilomètres de là je souhaite intervenir dans ce débat notamment en constatant que se sont exprimés pour ce projet plusieurs personnes qui n'ont aucune attache dans la région mais ont indubitablement des intérêts directs au développement de tels projets.

Or, comme vous l'avez précisé, l'enquête a pour objet essentiel de mesurer l'impact du projet, notamment pour ce qui est de sa population de proximité. Je rappellerai ici pour mémoire le devoir de tout élu représentant du peuple ou personnel de la fonction publique (quels que soient son grade son statut et surtout son idéologie) de participer à la protection des populations dont il a la charge.

En cette affaire - comme bien souvent voire le plus souvent en matière d'éolien - la population civile de proximité exprime son très vif désaccord avec ce projet. Cents en particulier le cas à Lusseau, charmant hameau .... déjà largement défiguré par les précédentes implantations autorisées par nos services

Je n'entrerais pas dans les arguments techniques et financiers que vous connaissez parfaitement en ce qui concerne les nuisances sonores lumineuses ou la dévalorisation du patrimoine. Toutes choses largement démontrées comme vous le savez. Sans parler des effets sur la santé qui restent c'est vrai à prouver. Je m'attarderai sur 2 aspects annexes :

Tout d'abord le caractère strictement mensonger des affirmations quant à la capacité de production de ces engins. Si en effet un mât pouvait permettre de couvrir les besoins de 3000 foyers, sachant qu'il y a plus de 10000 mât installés dans notre pays .... nous serions bien au delà des objectifs fixés puisque ces mâts couvriraient les besoins de 30 millions de foyers. Dont acte : soit l'information est vraie ... et il ne sert à rien d'installer plus de mâts soit elle est fausse et le dossier ne saurait être accepté par l'administration que vous dirigez!

Le deuxième aspect est encore plus grave. Pour l'avoir vécu sur ma commune je peux témoigner de la violence et de la haine que ce type de projet engendre au sein de la population.

Je ne voudrais pas avoir raison mais cette violence que nous avons pu voir naître, ces menaces que nous avons entendues, ne sont à mon sens pas négligeables et en tant que citoyen il m'appartient comme tout un chacun de vous mettre en garde contre ce qui ne saurait manquer de survenir le jour ou, perdant pied face à la violence qui lui sera faite avec l'appui de ceux chargés de le protéger l'un de nos concitoyens en viendrait à des extrémités qui seraient inacceptables.

Ce jour là les prises de décisions mal à propos seront bien entendu à prendre en considération.

Je vous demande donc devant l'exaspération - quant à elle bien compréhensible - des populations locales, de donner un avis défavorable à ce projet

Jacques Armand Courau  
Envoyé de mon iPhone

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>de Saint Jean d'Angely vers le Nord de la région.</p> <p>Il est facile de dire que la région Nouvelle Aquitaine est innovante en la matière, mais je ne dois pas d'éoliennes aux alentours de Bordeaux.</p> <p>Je suis producteur d'électricité photovoltaïque et mes panneaux (500 m<sup>2</sup>) ne se voient pas autant que les éoliennes. Ils ne dénaturent pas le paysage et ne consomment pas de surfaces agricoles.</p> <p>En Conclusion je suis contre l'extension de ce parc éolien qui une fois de plus va privilégier les intérêts particuliers, dégradera les infrastructures routières de la commune et impacter brutalement notre paysage.</p>
51	<p>Notaire du la <del>terre</del> <sup>commune</sup></p> <p>BERTHELOT Bernard 55 Rue St Jean 17330 COURANT</p>	<p>Le premières éoliennes sur la commune ont été implantées à plus de 300 mètres des habitations ce qui me paraît être un minimum. Ce nouveau projet prévoit une implantation des éoliennes à partir de 500 mètres des maisons, ce qui</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>pour moi est totalement irresponsable compte tenu des nuisances générées par ces machines (nuisances sonores, visuelles, baisse de la valeur du bâti, risque de champs magnétiques, mortalité des oiseaux avec l'augmentation de la densité des éoliennes, ...)</p>
(59)	<p>AENEVIER Emmanuelle</p>	<p>Je ne suis pas contente de la démarche du représentant de l'entreprise Energie Team qui se permet d'apiter mon mari suite à ce que j'ai écrit sur ce registre. Bon mais il y a faute ! Je voudrais rajouter que je suis plus pour les <u>panneaux photovoltaïques</u> que les éoliennes.</p>

3)  
Sujet : [! SPAM] [INTERNET] Projet éolien de Courent

De : jacques <jacques.berthier17@orange.fr>

Date : 14/02/2020 08:10

Pour : Enquête Publique 17 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Monsieur L'enquêteur.

Je suis contre le projet éolien de COURENT et de l'éolien en général pour la raison suivante:

C'est une énorme arnaque financière et écologique.

- Financière car dépenser autant d'argent pour installer actuellement environ 8000 éoliennes

financées par des subventions payées par les Français via la CSPE et qui ne sert qu'à enrichir des promoteurs sans scrupules

Avec une rentabilité très inefficace ( 4,5 % du MIX et 14 % de la capacité installée )

- Écologique car l' éolienne produit du CO2 de par sa fabrication et l'utilisation de terres rares pour y extraire du néodyme

dont on sait que le raffinage de ces terres rares génère des déchets radioactifs. Sans parler des 1500 tonnes de béton par mat

enfouis à jamais dans le sol avec ses 400 tonnes de ferraille qui vont probablement perturber le ruissellement des eaux de pluie

Il ne faut pas oublier la décote de la valeur de notre patrimoine, l'enlaidissement de notre paysage (qui fait fuir les touristes qui nous font

vivre ) ainsi que l'impact négatif sur la faune et la flore et bien entendu les nuisances sonores, les infrasons perceptibles jusqu'à 10 km

Très cordialement

Jacques Berthier

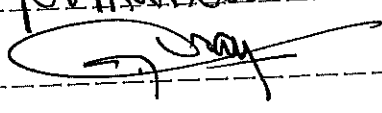
N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>pour moi est totalement irresponsable compte tenu des nuisances générées par ces machines (nuisances sonores, visuelles, baisse de la valeur du bâti, risque de champs magnétiques, mortalité des oiseaux avec l'augmentation de la densité des éoliennes, ...)</p>
	<p>PEMELIER Emmanuelle</p>	<p>Je ne suis pas contente de la démarche du représentant de l'entreprise Energie Team qui se permet d'appeler mon mari suite à ce que j'ai écrit sur ce registre. Bon mais il y a faute ! Je voudrais rajouter que je suis plus pour les <u>panneaux photovoltaïques</u> que les éoliennes.</p>
	<p>Signature de la femme promanneuse Le 14.2.2020 à 9h</p> <p>(SH) Barbeyrol Jean-Marie Liquerri</p>	<p>Quel paysage et quelles nuisances Nos décideurs ne doivent pas se rendre compte des problèmes de bruit</p>

Handwritten mark or signature at the bottom right corner.

54-1) N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		(le panorama étant secondaire)
		Actuellement sur le village de Liqueuil,
		5 éoliennes sont déjà installées.
		(entre 800 et 1200m) côtés
		Est Sud Ouest
		Avec ce nouveau projet et ces deux
		machines supplémentaires (entre
		600 et 900 m.) le village sera
		complètement cerné.
		Quelque soit le sens du vent,
		le bruit sera permanent. <b>GENIAL</b>
		je suis fermement opposé à
		l'implantation de ces machines
		trop près des habitations.
		C'est un manque de considération
		vis à vis des riverains.
		<b>TROP C'EST TROP</b>
		Et qui paiera le démontage dans
		20 ans ?

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
55	Exploitant Agricole à Lusseau Daugrais Jeremy 4 b rue d'assaut 17380 Lusseau Candus	Vraiment pas content du projet éolien. Avec ces éoliennes le paysage est détruit et en continuant d'en implanter ce sera pire.
56	ZEIDLER Fabienne.	
57	Compie Camille	<p>Etant Exploitant agricole je trouve sa dommage de détruire des champs pour une question d'argent.</p> <p>Habitant à Lusseau nous sommes déjà contrariés par le bruit, la vue et les lumières toute la nuit. j'ai eu le problème de TV et téléphone portable.</p> <p>On constate aussi que cela impacte les animaux (pts d'animaux autour). Cet été j'ai été au pied des éoliennes, j'ai pu constater des chauves souris mortes aux pieds des éoliennes.</p> <p>Etant aussi parents je ne veux pas que mes enfants grandissent avec ces horribles machines tournantes autour d'eux.</p>



N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>Trop c'est trop.</p> <p>Ceci est une histoire de gros profit avec beaucoup d'argent en jeu.</p> <p>De plus ont nous imposables ces éoliennes avec toutes les contraintes sans même bénéficier d'une quel que soit réduction de tarif pour l'électricité.</p> <p>Vraiment pas content de ce nouveau projet et celui d'avant.</p> <p>Je suis contre à 100%.</p> <p>Trop c'est trop !!!!!</p> <p>Merci ( Perte de valeur des Maisons ..... ).</p>
		<p>Closure de la <sup>1<sup>me</sup></sup> ferme permanente le 14.2.2020</p> 



Il faut le reconnaître, beaucoup de recherches ont été menées, des progrès ont été réalisés afin que l'installation de parcs éoliens entraîne le moins de nuisances possibles. Mais les habitants des communes rurales ne veulent absolument pas qu'un gigantisme propre aux grandes villes vienne défigurer la campagne.

Ce qui choque aujourd'hui, ce n'est pas tant l'installation de parcs éoliens (beaucoup ont compris l'enjeu de la transition énergétique et écologique) mais plutôt le nombre croissant de ces parcs et le gabarit des machines. La moindre colline se hérissé de ces grandes dames blanches. Le plus petit village se voit encerclé inexorablement. De plus en plus d'habitations ont une vue directe sur ces édifices imposants. La hauteur (et la grosseur) des éoliennes n'a plus aucune mesure avec l'environnement paysager de nos campagnes. De 120 m, elles sont passées à 185 m, bientôt 200, 220 m et combien demain?

Les éoliennes ne se fondent pas dans le paysage: blanches ou grises selon la luminosité. Rien de comparable avec des étendues de terres, de prés ou de bois qui font la beauté et l'attrait de la campagne française.

La pollution visuelle de nuit: avec ses flashes d'un rouge intense, le ciel ne sera bientôt plus étoilé que par ces éclairs lumineux artificiels, dans un environnement que l'on dit vouloir préserver.

L'installation de parcs éoliens pollue les terres agricoles. D'accord, lors des démantèlements, une partie des fondations sera enlevée. Quid du reste ? Comment la nature réagira-t-elle lorsque qu'une grande partie du sous-sol sera bétonné? Quelles conséquences sur les cultures à venir?

Une autre problématique rarement abordée : quelles sont les conséquences des infrasons produits par les éoliennes sur le vivant, en général, et sur les infrastructures les plus proches ?

Autres constatations décevantes:

La multiplication des éoliennes ne fait pas baisser le coût de l'électricité.

La commune n'a pas eu les retombées financières attendues.

Les habitants ruraux apprécient tous le calme, la tranquillité, la beauté simple d'une nature de + en + préservée, plus en accord avec une vie d'homme. Certains travaillent sur ce territoire et vivent de ce territoire. D'autres y résident pour cet environnement inégalable.

Comme nombre de nos concitoyens, nous sommes contre l'extension à outrance des parcs éoliens sur notre territoire. Mais nous restons favorables à des installations raisonnées et concertées, qui ne défigurent pas le patrimoine naturel, culturel et ou historique, source d'activités économiques à taille humaine, et qui n'altèrent pas non plus la qualité de vie des habitants.

Oui au progrès mais pas à n'importe quel prix.

Mme DAMIENE HUCTEAU 06 06 47 09 78

Mr JACKY HUCTEAU 06 35 91 57 61

8 rue de chepniers

Paris le 14.2.2020

TERNET] Projet éolien Belle Etoile

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Belle Etoile

De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

Date : 14/02/2020 17:38

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le juge-enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la pièce ci-jointe.

D'avance, je vous en remercie.

Courtoises salutations.

Alain BOUCHET

06 83 81 07 83

Veuillez noter mon nouvel e-mail : [abouchet@cargo17.fr](mailto:abouchet@cargo17.fr)

---

— Pièces jointes :

STOP EOLIEN 17.docx

30 octets

## PROJET EOLIEN : FERME EOLIENNE DE LA BELLE ETOILE

Monsieur le commissaire enquêteur,

Une nouvelle implantation de mats éoliens est encore projetée.

Très récemment à PAU, le Président de la république lui-même, a convenu qu'il fallait reconsidérer le développement de l'éolien en France.

Plus près de chez nous, Monsieur Dominique BUSSEREAU, président du conseil départemental, comme Monsieur Xavier BERTRAND, président de la région Hauts de France et des élus du département de l'Allier, ont manifesté une opposition ferme au développement accéléré, voire parfois anarchique, de l'éolien. Pourraient-ils avoir tort ?

Si le but recherché est légitime, le moyen est inadapté, voire pervers :

- L'éolien n'est pas continu, il est alternatif ; pas de vent, trop de vent, trop de chaleurs, les machines doivent s'arrêter, et en pareil cas « le groupe électrogène » ou les centrales à charbon doivent prendre le relais, d'où des émissions de CO<sub>2</sub>, à l'inverse du but recherché, nos voisins allemands, tout près de nous, font machine arrière, vous le savez,
- La distance de 500 mètres qui était le minimum quand les mats faisaient 75/80 mètres est maintenue quand les nouvelles machines dépassent 200/250 mètres ; en matière de voisinage, c'est inacceptable,
- 2000/2500 tonnes de béton pour construire ces éoliennes dans des terrains agricoles fertiles, est un non-sens en matière de culture et d'écologie ; c'est contreproductif en matière d'irrigation. Par ailleurs, les promoteurs oublient de dire aux signataires que la dépollution dans 20/30 ans leur incombera ; à ce jour, la remise en l'état initial coûterait autour de 300 000 €. C'est donc sur la base d'un mensonge que ces projets sont contractés...
- Enfin, alors que le même Président nous parle d'humanité, pouvez-vous penser aux proches voisins qui avaient recherché la douceur de la campagne charentaise et qui se retrouvent pénalisés à hauteur de 25% de la valeur foncière de leur immeuble ; ce chiffre émane de la Chambre des notaires.  
J'ai vu des gens pleurer lors de réunions sur des dossiers d'implantation, les projets « d'une vie » pouvant être mis à néant.

Pour toutes ces raisons, Je vous prie, Monsieur, le juge-enquêteur de prendre mon opposition ferme en considération, et de tout faire pour que ce projet inconséquent au regard des points évoqués ci-dessus, ne voit pas le jour.

Par le biais, par exemple, de tous les toits des bâtiments qui enrichissent nos zones industrielles ou artisanales, nous avons le moyen par le photovoltaïque de développer des solutions palliatives au nucléaire, solutions moins coûteuses, moins polluantes, moins destructrices des paysages et du vivre ensemble à la campagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le juge-enquêteur, mes courtoises salutations.

Alain BOUCHET

81 Bis, rue des Gonthières

17140 LAGORD

[abouchet@cargo17.fr](mailto:abouchet@cargo17.fr)

06 83 81 07 83

(INTERNET) Enquête publique de projet éolien sur la commune...

6A

Sujet : [INTERNET] Enquête publique de projet éolien sur la commune de Courant - Avis sur le projet

De : annick.blanchet@free.fr

Date : 15/02/2020 10:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitante de Charente-Maritime, je connais bien la commune de Courant et ses environs pour avoir effectué de nombreux déplacements professionnels dans ce secteur.

Le changement climatique est une catastrophe mondiale, comme vient encore de nous le rappeler de manière dramatique l'incendie géant en Australie.

Il est urgent de cesser nos émissions de gaz à effet de serre.

La Charente-Maritime, par son exposition au littoral, est bien pourvue en énergie du vent.

Elle peut apporter toute sa part dans ce combat.

C'est pourquoi je soutiens fortement le projet éolien de Courant et appelle tous les décideurs à faire le nécessaire pour favoriser ces projets.

Bien cordialement

Annick Blanchet  
Lagord

17/02/2020 11:01

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Courant

De : Tanguy <tanguy.17@orange.fr>

Date : 15/02/2020 21:17

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir,

Je suis fils d'habitant de Courant et c'est avec regret que je vois se détruire les paysages de mon enfance. Je vous envoie ce mail pour vous exprimer mon mécontentement à l'idée d'avoir encore un projet éolien à Courant comme si un seul ne suffisait pas. En effet notre maison se situe à approximativement 700 mètres de l'éolienne E6 ce qui pose tous les désagréments que vous connaissez déjà ou que d'autres ont dénoncé mais aussi très proche de l'éolienne E7 ce qui peut poser des problèmes de communications d'ondes de télévision qui transitent par le blais de l'antenne de Melle mais aussi d'ondes de téléphonie mobile qui nous viennent de l'antenne du château d'eau de Lozay.

Mais je voudrais accentuer sur un point, le fait que ces éoliennes n'apportent que très peu à l'écologie et qu'elles ne sont vraiment pas la solution à envisager en France pour le futur.

En effet, aujourd'hui, dans notre société, est favorisée la transition vers l'électricité notamment par les voitures électriques etc.. mais cela implique une plus grosse consommation d'électricité donc une plus grande production. Faut-il donc se tourner vers les énergies renouvelables comme l'éolien ? Cela pose un dilemme : continuer avec les centrales nucléaires comme actuellement et diminuer l'éolien ou alors augmenter l'éolien en fermant petit à petit des centrales nucléaires ce qu'on nous montre comme plus écologique. Mais il ne faut pas oublier que les éoliennes ne produisent pas 24h/24 et quand l'énergie d'un pays repose sur cela alors il faut compenser avec des centrales à charbon les périodes moins « venteuses » ce qui est loin d'être écologique. Comme c'est le cas en Allemagne, pays qui ne compte presque plus de centrales nucléaires actives et qui a opté pour l'éolien il y a quelques années. à noté que dans ce pays, l'éolien est en pleine crise depuis peu, se passera-t-il la même chose en France...

Etant donné que la transition à l'éolien n'est pas viable et qu'elle pose de nombreux désagréments dans nos campagnes pourquoi s'entêter avec cette idée à part pour remplir les poches de certains et détruire l'authenticité de la campagne française déjà en partie meurtrie.

Pour éviter de polluer notre planète, cela commence d'abord par consommer moins d'électricité, surtout celle qui est inutile, on le voit dans les grandes villes notamment avec les magasins, mais aussi favoriser des énergies renouvelables viables, en effet la Charente-Maritime est le 11<sup>e</sup> département le plus ensoleillé de France alors pourquoi ne pas favoriser le photovoltaïque, nous avons une façade maritime sur notre département alors pourquoi ne pas développer l'hydrolien qui produit en continu et en quantité largement supérieure à un mât, nous avons d'autres alternatives pour préserver la planète que de détruire nos paysages et notre vie tranquille à la campagne.

Voilà les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet éolien en totalité.

Cordialement.

Berthelot Tanguy.

63

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien La belle étoile Commune de Courant

De : Hugues Ménard <hugues1806@hotmail.fr>

Date : 16/02/2020 10:25

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Hugues Ménard  
9, rue du Bibot  
Lusseau  
17380 LANDES

Objet : Implantation des éoliennes  
Commune de Courant (17)  
Projet La belle étoile

Monsieur le commissaire enquêteur,

En introduction, je souhaite vous informer que nous sommes déjà entourés d'éoliennes en périphérie de Lusseau, il vous suffit de monter sur la colline et de contempler la pollution visuelle. Il est bien évident que je m'oppose au projet éolien de la belle étoile sur la commune de Courant (17).

**L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :**

Comme de plus en plus d'Elus, de scientifiques, d'associations et de citoyens, tous étant favorables au développement de certaines énergies renouvelables à production garantie comme la géothermie, l'hydrolien, la biomasse, ainsi qu'aux économies d'énergie, je pense que l'éolien ne constitue pas une solution à la lutte contre le réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2, bien au contraire.

La production d'électricité par éolienne n'est pas suffisamment importante, au vu des coûts engendrés pour sa construction et sa maintenance. Ces appareils ne fonctionnent qu'aléatoirement, en fonction des vents.

Beaucoup de gens savent que l'éolien est ruineux et ne sert à rien, mais beaucoup y ont des intérêts certains par dogmatisme, d'autres par suivisme ou par affairisme, il faut également noter la collusion entre les élus et les implantations des ZDE.

**Je vais m'attarder un peu sur les nuisances que nous subissons déjà à Lusseau :**

- Les nuisances visuelles et sonores : pour cette raison, l'Académie de Médecine prône depuis 2006 une distance d'au moins 1 500 mètres avec les habitations. Le sénat suggérerait depuis 2015 une distance minimale de 1000 mètres. En Allemagne la distance minimale retenue est de 1500 mètres.

*J'ai devant ma baie vitrée une éolienne à moins de 850 mètres.*

- Impact important sur la faune et la flore : passage d'oiseaux migrateurs perturbé voire mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale, impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail. La LPO vient de tirer la sonnette d'alarme sur les ravages minimisés de l'avifaune, on peut, faisant fi du principe de précaution inscrit dans la constitution, accepter n'importe quel projet éolien où qu'il soit, se basant sur sa conformité réglementaire.

- Dépréciation immobilière d'au moins 25 % : attestée par les jugements de plusieurs Tribunaux de Grande Instance. Celui de Quimper (2006), Angers (09-04-2009), Bressuire (03-05-2010), Arrêt Cour d'Appel Douai (16-04-2009, Troubles Anormaux de Voisinage), Arrêt Cour d'Appel Rennes (20-09-2007), Arrêt Cour d'Appel ANGERS (08-06-2010), ainsi

que TGI de Montpellier (04-02-2010).

- Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables.
- Forte pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit), attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant.

- Enfin, une atteinte sans précédent à l'environnement, chaque appareil étant fixé sur un socle de béton d'un volume de 1800 M3. Car le socle fait 24m de diamètre et 4m de hauteur. Ces masses colossales resteront pour l'éternité présente dans les sols.

Je pense qu'il serait tant de cesser d'ignorer les témoignages des riverains proches des ZDE. Je vous rappelle que la commune de Landes (17) ne veut pas de parc éolien sur son territoire, mais c'est nous, habitant de Landes qui subissons les désagréments des parcs éoliens voisins.

Mais sachez Monsieur le commissaire enquêteur que je ne veux pas vivre au milieu d'un pays usine où chaque recoin de ma campagne sera transformé en unité massive de production.

J'ai envie de voir le ciel, le soleil, la mer et l'horizon, sans être broyés par des montagnes de métal, de pales, de flashes, de pylônes, d'usines aériennes.

Avec tout mon respect.

Hugues Ménard



(A)  
Sujet : [INTERNET] Ferme Eolienne La belle étoile Commune de Courant

De : Julie Daugrois <juliedaugrois@yahoo.fr>

Date : 16/02/2020 10:53

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Julie DAUGROIS  
9, rue du Bibot  
Lusseau  
17380  
LANDES

Objet : Implantation des Éoliennes  
Commune de Courant (17)  
Projet La belle étoile

Monsieur le commissaire enquêteur,

En introduction, je souhaite vous informer que nous sommes déjà entourés d'éoliennes en périphérie de Lusseau, il vous suffit de monter sur la colline et de contempler la pollution visuelle. Il est bien évident que je m'oppose au projet éolien de la belle étoile sur la commune de Courant (17).

**L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :**

Comme de plus en plus d'élus, de scientifiques, d'associations et de citoyens, tous étant favorables au développement de certaines énergies renouvelables à production garantie comme la géothermie, l'hydrolien, la biomasse, ainsi qu'aux économies d'énergie, je pense que l'éolien ne constitue pas une solution à la lutte contre le réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2, bien au contraire.

La production d'électricité par éolienne n'est pas suffisamment importante, au vu des coûts engendrés pour sa construction et sa maintenance. Ces appareils ne fonctionnent qu'aléatoirement, en fonction des vents.

Beaucoup de gens savent que l'éolien est ruineux et ne sert à rien, mais beaucoup y ont des intérêts certains par dogmatisme, d'autres par sursurveillance ou par affairisme, il faut également noter la collusion entre les élus et les implantations des ZDE.

**Je vais m'attarder un peu sur les nuisances que nous subissons déjà à Lusseau :**

- Les nuisances visuelles et sonores : pour cette raison, l'Académie de Médecine prône depuis 2006 une distance d'au moins 1 500 mètres avec les habitations. Le sénat suggérait depuis 2015 une distance minimale de 1000 mètres. En Allemagne la distance minimale retenue est de 1500 mètres.

**J'ai devant ma baie vitrée une éolienne à moins de 850 mètres.**

- Impact important sur la faune et la flore : passage d'oiseaux migrateurs perturbé voire mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale, impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail. La LPO vient de tirer la sonnette d'alarme sur les ravages minimisés de l'avifaune, on peut, faisant fi du principe de précaution inscrit dans la constitution, accepter n'importe quel projet éolien ou qu'il soit, se basant sur sa conformité réglementaire.

- Dépréciation Immobilière d'au moins 20 % : attestée par les jugements de plusieurs Tribunaux de Grande Instance. Celui de Quimper (2006). Anders (09-04-2009). Bressuire (03-05-2010). Arrêt Cour

d'Appel Douai (16-04-2009, Troubles Anormaux de Voisinage), Arrêt Cour  
d'Appel Rennes (20-09-2007), Arrêt Cour d'Appel ANGERS (08-06-2010),  
ainsi que TGI de Montpellier (04-02-2010).

- Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio et des  
téléphones portables.

- Forte pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux  
particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit), attirant  
constamment le regard par un mouvement tournant obsédant.

- Enfin, une atteinte sans précédent à l'environnement, chaque  
appareil étant fixé sur un socle de béton d'un volume de 1800 M3, Car le  
socle fait 24m de diamètre et 4m de hauteur. Ces masses colossales  
resteront pour l'éternité présente dans les sols.

Je pense qu'il serait tant de cesser d'ignorer les témoignages des riverains  
proches des ZDE. Je vous rappelle que la commune de Landes (17) ne  
veut pas de parc éolien sur son territoire, mais c'est nous, habitant de  
Landes qui subissons les désagréments des parcs éoliens voisins.

J'ai envie de voir le ciel, le soleil, la mer et l'horizon, sans être broyés par  
des montagnes de métal, de pales, de flashes, de pylônes, d'usines  
aériennes.

Avec tout mon respect.

Julie DAUGROIS

[INTERNET] projet eolienne de courant

65

**Sujet :** [INTERNET] projet eolienne de courant

**De :** poisson xavier <poisson.xavieragri@gmail.com>

**Date :** 17/02/2020 17:54

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

xavier poisson

javernay 40 rue du chateau

17700 breuil la reorte

bonjour, je ne vois pas d Inconvenient a ce projet qui prolonge le projet precedent , le vent est bien gratuit et propre pour l' environnement future... , c est une source d energie non negligee surtout que nous devenont de plus en plus dependant de l energie fossile,solaire,eolien ou bien nucleaire en vu l accroissement du nombre d habitants je ne vois pas pourquoi je serais contre ... donc avis favorable

cordialement

xavier poisson

18/02/2020 14:49

INTERNET] parc éolien

6

Sujet : [INTERNET] parc éolien

De : Patrick Couillaud <couillaud.patrick@charentes.msa.fr>

Date : 17/02/2020 18:38

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

je suis favorable à la réalisation du parc éolien sur la commune de Courant.

Dans le cadre des énergies renouvelables un parc éolien permet de répondre à ce challenge .

nous sommes tous concernés par cette énergie plus propre et respectueuse de l'environnement.

Sabine Thibaud-Couillaud

---

Courriel confidentiel:

*Ce message est protégé par les règles relatives au secret des correspondances. Il est donc établi à destination exclusive de son destinataire. Celui-ci peut donc contenir des informations confidentielles. La divulgation de ces informations est à ce titre rigoureusement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le renvoyer à l'expéditeur dont l'adresse e-mail figure ci-dessus et de détruire le message ainsi que toute pièce jointe.*

*This message is protected by the secrecy of correspondence rules. Therefore, this message is intended solely for the attention of the addressee. This message may contain privileged or confidential information, as such the disclosure of these informations is strictly forbidden. If, by mistake, you have received this message, please return this message to the addresser whose e-mail address is written above and destroy this message and all files attached.*

7  
Sujet : [INTERNET] Enquête Publique 17 Pref  
De : Isabelle Rater <isabelle.rater@gmail.com>  
Date : 17/02/2020 21:48  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nouvellement résidente à Ligueuil, Je vous prie de tenir compte du fait que je suis absolument **CONTRE le nouveau parc éolien sur la commune de Courant** (troisième sur le site).

Si j'ai choisi de formuler ma position en lettres capitales ci-dessus, c'est que dans un passé récent, des enquêtes ont été faussées sur la même commune prétextant du fait que certains habitants ne s'étaient pas exprimés assez clairement. Je ne pense pas que c'est faire preuve de Démocratie que de faire pencher l'opinion publique en faveur d'entreprises privées.

Je sollicite donc votre impartialité à la lecture des réactions provoquées par un parc éolien supplémentaire dans la commune de Courant (**projet de 7 éoliennes**) qui jouxte les **13 éoliennes déjà en service**.

Les promoteurs n'ont aucun scrupule... Il est loin le temps du porte à porte des marchands de tapis, voici celui des marchands d'éoliennes demandant au Maire les adresses des agriculteurs pour effectuer ce même porte à porte au vu et au su de quelque décision politique que ce soit : aucun référendum, pas de vote, pas de comptes-rendus après les premières installations, aucun vote en vue d'une extension des deux premiers parcs éoliens...etc. Quant aux haies promises pour essayer de minimiser les nuisances, elles ne poussent pas!

**EnergieTeam** se donne sans doute bonne conscience au nom d'une pseudo morale environnementale, mais dans les faits, nous assistons impuissants non seulement à la destruction du quotidien des habitants trop proches des nouvelles installations (nuisances sonores, rupture de connexion Internet) mais aussi à celle du patrimoine culturel de la région (églises romanes de Lussau, de Ste Radegonde, proximité du chemin de Compostelle), sans oublier la faune (migrations d'oiseaux). Je pense également qu'il y a atteinte à une économie régionale du tourisme qui s'est développée jusqu'à présent ; le nombre croissant d'éoliennes va faire fuir les vacanciers à la recherche de calme et d'horizons sereins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Isabelle Rater

68  
[INTERNET] observations EP parc éolien COURANT

**Sujet :** [INTERNET] observations EP parc éolien COURANT  
**De :** Christian Karpinski <cm.karpinski@gmail.com>  
**Date :** 18/02/2020 12:52  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur GRAND , commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint mes observations relativement au projet éolien sur la commune de Courant dont vous conduisez l'enquête publique

Bien à Vous

christian karpinski

— Pièces jointes : —

obs EP éoliennes COURANT février 2020.pdf

30 octets

18 février 2020

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT  
UN PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE COURANT**

-----

Observations de **christian karpinski**, résidant à Nachamps (commune limitrophe de celle de COURANT)

-----

**TROP c'est TROP**

-----

Bien que favorable au développement de l'éolien dans le cadre de la transition énergétique (j'ai formellement approuvé le projet éolien Nachamps/Courant), Je me suis élevé contre l'implantation supplémentaire de 8 éoliennes sur les communes de Bernay- Saint-Martin / Breuil - la - Réorte / Puyrolland et demande que ce nouveau projet de sept machines soit purement et simplement **rejeté**, et ce compte tenu des remarques ci-après.

1. Je me fais à nouveau l'écho des récents propos de M.Bussereau, président du Conseil Départemental, qui, s'agissant des projets éoliens, a dénoncé (en des termes qui lui appartiennent) le franchissement du seuil de l'Inacceptable en Charente Maritime et plus spécialement en Vals de Saintonge ; à ma connaissance c'est plus de 400 éoliennes qui sont susceptibles d'être élevées en Vals de Saintonge, Haute Saintonge et Aunis à horizon 2030.

2. En amont de l'appréciation d'éventuels préjudices anormaux et spéciaux par les tribunaux, il est urgent de **prendre en objectif**, dans les territoires non réglementairement protégés au titre de l'environnement et au delà des études favorables de faisabilité, un équilibre paysager et un seuil tolérable de nuisances et de considérer en l'occurrence qu'il est déjà **rompu** en l'état actuel des édifications dans le secteur (implantation excessivement rapprochée de **3 parcs \***) et qu'il le serait **plus gravement** encore en cas d'autorisation de nouveaux projets (celui de Courant bien sûr mais aussi celui de 2 machines supplémentaires à Bernay, objet d'une enquête publique également en cours), projets promettant indéniablement **l'altération de la "respiration paysagère"**

(pour reprendre l'expression du schéma régional éolien) et un effet de saturation .

\*Nachamps/Courant, Saint-Loup et Bernay /Breuil/Puyrolland

3. J'estime par ailleurs que :

- le cadre de l'exploitation d'un parc éolien ne se limite pas aux communes d'implantation mais englobe les communes limitrophes, dont il ne s'agit pas seulement de recueillir l'avis simple sur le projet mais l'**avis conforme**, en d'autres termes le **consentement**; en effet, pour ma part, si ces communes ont pleine compétence sur leur périmètre délimité, le territoire élargi dans lequel s'insèrent les tours est un espace collectif et partagé.

- ainsi, le récent parc éolien Nachamps /Courant et le prochain parc de Saint-Loup apportent la contribution suffisante du secteur au Mix énergétique et impacte les habitants de " l'intercommunalité rapprochée " et que c'est sur cette base que le **conseil municipal de Nachamps** a en son temps rejeté une 2ème offre de promoteur éolien, **émis un avis défavorable** au projet de parc Bernay/ Breuil/ Puyrolland et vient de faire de même ce 14 février pour les 2 projets soumis présentement à enquête publique (Bernay et Courant).

4. Je requiers, en considération d'une sorte d' "**équité devant les contraintes publiques** ":

- l'institution à très court terme d'une procédure visant à transférer au moins à l'échelon du département l'interception des approches de promoteurs ;  
- une répartition **plus juste** et harmonieuse à l'échelon régional et territorial ( y compris à celui des Vals de Saintonge qui ne manquent pas de couloirs venteux favorables ....) des implantations de parcs éoliens, de manière à dépasser le strict prisme des communes d'accueil et les contingences financières trop influentes ;

- **en conclusion, le rejet du présent projet par le Préfet, dont il est légitime d'attendre qu'il soit le régulateur éclairé des initiatives locales, au nom de la simple sauvegarde du cadre de vie qui n'est pas le moindre des enjeux environnementaux.**

christian karpinski



[INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN COMMUNE DE...

9  
**Sujet :** [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN COMMUNE DE COURANT 17  
**De :** <charpentier.jean-michel@sfr.fr>  
**Date :** 18/02/2020 15:13  
**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Provenance : Courrier pour Windows 10

-- Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Monsieur le Prefet.doc

30 octets

9.1  
Monsieur Jean Michel CHARPENTIER  
2 IMPASSE DES JARDINS

17330 LOZAY

Charpentier.jean-michel@sfr.fr

Monsieur le Préfet  
Monsieur le Commissaire enquêteur

Encore un parc éolien de plus, notre territoire et donc nos paysages deviennent la poubelle de notre région, au profit de promoteurs qui eux ont pour seul objectif « le profit ».  
Les points de vue de notre commune rurale magnifiques, deviennent dégradés par ces mats qui sont de plus en plus hauts, en faisant un demi cercle on peut comptabiliser en partant du Nord en passant par l'Ouest pour arriver au Sud 44 mats, actuellement sans compter les parcs validés et pas encore sortis de terre !

Notre commune vallonnée, comporte en son centre un édifice classé Monument Historique, le mat le plus près va se trouver à 1000 mètres de notre église, ce qui aura pour effet de masquer ce site remarquable. Egalement aberrant, pour nos citoyens de toute la commune (le bourg et certains hameaux) ils leurs faut des autorisations des bâtiments de France pour effectuer des travaux à leur domicile alors que pour un parc éolien seul une consultation serait nécessaire ????

Pour ces mats il va falloir amener des câbles où passeront-il ainsi que le matériel nécessaire à ces machines ? qu'en sera-t-il de la dégradation de notre voirie ? Sachant que sur cette commune lors de la réalisation du premier Parc avec un commune voisine il avait été convenu la réfection intégrale de la voirie chose qui n'a pas été faite faute de moyen financier du constructeur.

Problème sonore pour nos habitants, la première machine se situera à 400 mètres des premières habitations, qui paiera les frais pour qu'ils puissent revivre au calme (double vitrage de leur logement par exemple). Les vents prédominants viennent de la mer donc LOZAY recevra toutes les nuisances alors, **que la commune qui lance le projet rien.**  
Autre problème très important, notre population est vieillissante, que feront les héritiers de ces maisons avec ces pieux à proximité, minoration très importante de la valeur des biens, sur quoi les notaires vont se baser pour les estimer ? Je ne pense pas que de nouveaux propriétaires voudront acquérir des biens sur notre commune.

Cela impactera également le tourisme, actuellement quelques gites, devront il fermer ? pour les touristes ce n'est pas ce qui va les attirer .

Que fera-t'on de ce matériel dans quelques années, de nouvelles friches industrielles ? Comment sera recyclé celui-ci, et pour les déchets réguliers comment seront-ils collectés, qui paiera ?

Aujourd'hui les mesures gouvernementales successives obligent les communes à réduire leurs Zone constructible pour redonner les terres à l'agriculture Zone A., alors pourquoi supprime t'on des surface agricoles pour l'éolien, la réglementation n'est donc pas la même ????

**Il est évident aujourd'hui que pour nos agriculteurs une éolienne va leur rapporter autant qu'une culture, sur un hectare sans frais, faut il ne voir que cet aspect.**

Quelle est la durée de vie des contrats de départ, sachant que pour des parcs voisins différentes cessions ont eu lieu, et on peut s'interroger sur la valeur de ces signatures ????

En consultant les réponses sur internet on constate que des entreprises impliquées dans le projet donne un avis bien sûr positif, je ne pense pas que ce soit très normal (c'est pour leurs portefeuilles) de même des particuliers domiciliés très loin ont un avis toujours positif.

9-2

.../..

Qu'allons nous laisser à nos enfants avec un territoire envahi d'éoliennes, dont selon plusieurs Source on ne connaît pas vraiment la rentabilité, ni comment les recycler.

**Quel investissement, quelle rentabilité, qui paie ?**

10  
**Sujet :** Fwd: [INTERNET] Enquête publique Eoliennes de Courant  
**De :** "prefecture@charente-maritime.gouv.fr" <prefecture@charente-maritime.gouv.fr>  
**Date :** 19/02/2020 07:37  
**Pour :** PREF17 ENVIR <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Eoliennes de Courant  
**Date :** Tue, 18 Feb 2020 17:49:55 +0100  
**De :** [pref17@hebergement2.interieur.gouv.fr](mailto:pref17@hebergement2.interieur.gouv.fr)  
**Répondre à :** [louis-mireille.marton@orange.fr](mailto:louis-mireille.marton@orange.fr)  
**Pour :** [prefecture@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@charente-maritime.gouv.fr)

L'information suivante a été collectée:

**Vous êtes:** particulier

**Nom:** marton

**Prénom:** mireille

**Date de naissance:** 14/03/1956

**Adresse électronique:** [louis-mireille.marton@orange.fr](mailto:louis-mireille.marton@orange.fr)

**Adresse postale:** 3 rue du lavoir

**Code postal:** 17330

**Ville:** Courant

**Téléphone:** 0546591772

**Télécopie:**

**Sujet:** Enquête publique Eoliennes de Courant

**Destinataire:** Préfecture - Accueil Général

**Message:** Madame Marton Mireille Maître es Sciences en Biologie et Ecologie ex aquacultrice marine et professeur de biologie géologie en retraite depuis un an et 1/2 3 rue du lavoir Courant à Mr le commissaire enquêteur, Enquête publique : Parc éolien de la belle étoile Même si je suis pour les éoliennes par principe au regard du réchauffement climatique ; je suis contre l'implantation de ce nouveau parc sur notre commune en voici les raisons: 1) Impact sur la faune des oiseaux et des chauves-souris: L'étude avant implantation semble sérieuse mais elle n'est pas exhaustive car faite ponctuellement . Par exemple : deux espèces d'oiseaux n'ont pas été citées : la gorge-bleue: espèce protégée pourtant très présente dans les coizas de mars à août , et le roitelet : présent et migrateur , un des oiseaux migrateurs les plus tués par les éoliennes y compris par celles des alentours. En ce qui concerne les pluviers dorés et les vanneaux: l'étude conclue qu'il n'y pas de rassemblement important dans la zone : j'ai pourtant observé en Janvier 2019 un rassemblement d'environ 200 vanneaux accompagnés d'une 100aine de pluviers posés dans le secteur Nord ou doit être implanté une éolienne. Zone appartenant à la vallée de la Boutonne et à ce titre "corridor écologique et réservoir de biodiversité type vallée". Aucune considération non plus pour les busards cendrés qui nichent et chassent précisément dans une zone (Sud)ou plusieurs éoliennes doivent être implantées. Cette espèce est pourtant classée nicheuse patrimoniale vulnérable. Pourquoi dans la partie prévisionnelle de l'étude aucun chiffre de mortalité n'est avancé pour les oiseaux et les chauve-souris ? les suivis de mortalité des parcs existant dont certains sont très proches (La Benâte ) devraient en donner une idée ! Néanmoins grâce au passage d'un milan royal et à la reproduction de milans noirs le bridage de certaines éoliennes est envisagée sans autre précision. Mais en réalité ces busards ainsi que les busards St Martin (classé aussi espèce nicheuse patrimoniale vulnérable en Poitou Charente) qui se reproduisent aussi dans ces zones resteront-ils dans le secteur ? Rien n'est moins sûr! Ces rapaces constituent l'un des intérêts majeurs de l'avifaune

fo - 1

sur notre commune . Aucune considération non plus pour les chauves-souris alors que les plus tuées y compris dans le secteur par les éoliennes appartiennent à des espèces en danger. L'effet "barrière" est aussi niée mais si l'on tient compte de tous les projets cela devient douteux. Pourquoi n'y a-t-il pas de proposition d'accompagnement pour compenser les pertes comme le font d'autres organismes ? reconstitution des couloirs de verdure entre les massifs forestiers..... Si les éoliennes sont construites il faudra être extrêmement vigilant quant à l'application des mesures prévues et des recommandations qui ne manqueront pas d'être ajoutées par les organismes qui feront le suivi des mortalités, ce qui m'inquiète car elles ne sont pas obligatoires et les sociétés d'exploitations se vendent et se revendent les parcs.....alors à court terme et à long terme... 2)Le bruit : Après lecture du dossier, très technique bien sûr, j'ai plusieurs remarques à émettre: L'établissement de la rosace des vents horaire à était établie sur 15 jours en février | cela reflète-t-il vraiment ce qui se passe toute l'année ? En tout cas c'est une période où les habitants sont dans leur maison et non dehors et ils sont donc moins impactés par le bruit des éoliennes qu' à la belle saison.. Personnellement j'habite au Sud-Ouest du bourg de Courant et j'entends les éoliennes dès que le vent est un peu fort et quand le vent est à l'Est il suffit de s'avancer dans la rue du champ bas pour entendre le bruit de l'autoroute... Je trouve contestable que l'on ne considère que le bruit "émérgent" notre cerveau ajoute les bruits il ne les soustrait pas Il d'autant que l'échantillonnage des prises de son est très ponctuelle, voire faible et que les éoliennes existantes sont considérées comme des "bruits de fond" Il C'est alors facile d'en ajouter . Néanmoins il est établi que par vent fort le bruit dépassera la norme et que certaines devront être bridées après études acoustiques complémentaires mais la nuit seulement , et le jour n'a-t-on pas droit au calme ?? 3) Impact sur le Paysage et la valeur de l'immobilier. Un village et ses hameaux cernés par les éoliennes: 65 visibles actuellement de la colline de Ligueuil ce sera au moins 90 si je compte les projets | certaines sont loin c'est vrai ! mais c'est 20 éoliennes dans un rayon de 5 km qui sont prévues!!! dans toutes les directions : un lot d'éoliennes! celles de Courant font 150 m, celle prévues 180m | mais l'exploitant se vante d'avoir été magnanime puisque les premières éoliennes prévues devaient mesurer 200m...et qu'il en a supprimé 2... Quoi qu'il en soit il est évident que cela ne va pas "booster" la valeur de l'immobilier! | le dossier dit : que l'influence peut être" positive sur le tourisme selon les sensibilités" Il faut oser écrire cela ....Il est évident que cela va plutôt faire fuir les acheteurs: C'est déjà le cas de ma sœur qui voulait s'installer dans le secteur en 2017 mais qui a renoncé en apprenant l'existante de tous ces projets éoliens.... Le document nie cela en faisant référence à des études peu récentes faites aux USA et en Allemagne Il et dans nos campagnes ?? aucunes études ? pourtant certains agents immobiliers dans le Maine et Loire par exemple estime la perte de la valeur de l'immobilier à 30 voire 50%...On n'entend pas parlé de compensation..... Le document complémentaire de décembre 2019 reconnaît que la saturation paysagère est déjà atteinte. Ce qui est préconisé: Planter des haies aux entrées du village !!!!! On croit rêver | cacher des éoliennes de 180 m par des haies | même avec les effets de perspective ...de plus trouvera-t-on des propriétaires qui acceptent la plantation de haies ?? à l'heure où les agriculteurs réduisent encore les haies et coupent les grands arbres pour pouvoir toucher les aides européennes en totalité.... 4)Autre remarque plutôt sociale: Les sommes touchées par les propriétaires et exploitants agricoles génèrent des commentaires qui ne contribuent pas à la solidarité dans la commune et à la bonne image des agriculteurs en général.... En conclusion l'étude et son complément de décembre 2019 conclue que le projet est susceptible de respecter les normes Il mais les habitants (hommes et animaux ) le seront-ils, respectés ??? | on a l'impression que cette partie du département n'a aucun intérêt biologique et humain donc nous sommes sacrifiés à l'intérêt général contrairement aux zones touristiques....

Caractères de sécurité.: \*\*\*\*\*

[INTERNET] Enquête publique concernant le projet d'un parc éo...

7A

Sujet : [INTERNET] Enquête publique concernant le projet d'un parc éolien sur la commune de Courant

De : Pierre Geoffroy <pierre.geoffroy.17@gmail.com>

Date : 19/02/2020 10:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pierre GEOFFROY

18 rue Bouffandeau 17400 ESSOUVERT

Maire de La Benate de 1995 à 2016

Maire délégué commune d'ESSOUVERT depuis le 1er janvier 2017

ESSOUVERT le 19 février 2020

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je ne suis pas hostile à la production d'énergie électrique par des éoliennes, mais la concentration de machines sur notre territoire du nord Charente-Maritime avec des machines de plus en plus hautes, construites sur des parcs implantés entre les zones habitées, à des distances de quelques centaines de mètres des habitations, m'exaspère. Les implantations de ces machines ne répondent à aucun schéma d'aménagement du territoire, à aucune concertation des élus ou des populations.

Je dis **STOP! TROP C'EST TROP!**

Je souhaite l'abandon du projet, ou à minima, le retrait des 3 machines situées au dessus des bourgs de Lussaud et La Benâte.

Le respect des populations riveraines doit prévaloir dans cette prise de décision.

Cordialement

Pierre GEOFFROY

20/02/2020 10:04

SPAM] [INTERNET] observations EP parc éolien COURANT

12

Sujet : [! SPAM] [INTERNET] observations EP parc éolien COURANT

De : Christian Karpinski <cm.karpinski@gmail.com>

Date : 19/02/2020 11:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur GRAND , commissaire enquêteur  
Bonjour Monsieur,

En complément de mes observations du 18 février, je joins ci-après les propos tenus le même jour devant la commission des affaires économiques du Sénat par la ministre de la transition écologique et solidaire, E. Borne qui s'est élevée, en réponse à une sénatrice, contre " **le développement anarchique** " de l'éolien ; en ajoutant que dans des territoires " *on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable* ".

Cette intervention fait suite à des propos du président de la République, qui a très récemment déclaré à Pau que " *la capacité à développer massivement de l'éolien était réduite et qu'on pourra le faire où il y a consensus, mais le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays* "

Le secteur concerné par l'enquête est la parfaite illustration des propos tenus en haut lieu , qui ont légitimement vocation à être relayés localement |

christian karpinski

20/02/2020 10:05

(INTERNET] A l'attention de M. Le Commissaire-enquêteur

(18)  
Sujet : [INTERNET] A l'attention de M. Le Commissaire-enquêteur

De : Carine Bourgoïn <carine.bourgoïn@orange.fr>

Date : 19/02/2020 19:02

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Cher Monsieur,

J'ai appris qu'il y avait un projet de parc éolien dans le Val de Saintonge, sur la commune de Courant. Nouvellement installée en Charente-Maritime, je travaille à Saintes et j'ai souvent l'occasion de me rendre à Saint Jean d'Angély et aux alentours, c'est un endroit que je fréquente régulièrement. Je trouve ce projet d'implantation tout à fait enthousiasmant, je me demande même pourquoi il n'y en a pas plus, étant donné tous les avantages qu'ils ont. Les éoliennes sont écologiques, avec une très bonne rentabilité, permettant d'avoir une électricité bien moins chère que celle produite par le nucléaire, par exemple, et elles sont surtout non polluantes ! En plus, le val de Saintonge me semble vraiment propice à l'implantation de ce type de mode de production d'énergie renouvelable : il y a quand même pas mal de vent et les éoliennes ne prennent pas beaucoup de place, par rapport à ce qu'elles peuvent générer.

Le paysage est très charmant et rural et je ne pense pas que le parc d'éoliennes puisse le dénaturer ; au contraire, je trouve qu'elles ont une certaine poésie (mais c'est un avis tout à fait personnel !).

Voilà pourquoi je suis tout à fait favorable au projet de 7 éoliennes sur la commune de Courant.

Bien cordialement  
Carine Bourgoïn

20/02/2020 10:05



TH  
Sujet : [INTERNET] TR: Parc éolien COURANT-LIGUEUIL 17

De : "Benedicte THIBAUD" <thibaud.b@wanadoo.fr>

Date : 19/02/2020 22:18

Pour : 'Enquête Publique 17 Pref.' <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Résidant à Ligueuil (commune de Courant), je m'oppose totalement au projet d'extension d'un parc éolien sur notre commune, au regard des nuisances déjà subies du fait des 7 éoliennes qui ont été installées au-dessus du village de Ligueuil et, à une autre échelle, au regard de la destruction des territoires ruraux qui en résulte. Personne ne peut être contre le développement des énergies renouvelables, mais pas n'importe comment et jamais au seul profit de quelques uns.

En effet, comment peut-on accepter qu'un petit nombre de propriétaires fonciers – ne résidant pas tous dans la commune impactée- profitent de cette nouvelle manne financière au dépend de la communauté ? Il en va de l'intérêt général ; la colère commence à gronder fortement dans les campagnes et avec raison.

Les nuisances actuelles subies sont intolérables et vont à l'encontre d'un aménagement intelligent du territoire et cela pour des raisons multiples :

- Les distances sont beaucoup trop réduites entre l'habitat existant et des éoliennes qui sont d'une hauteur considérable ; l'impact visuel est encore amplifié par la topographie vallonnée de nos paysages ruraux (une valeur touristique potentielle, qui a été un facteur attractif pour de nouveaux résidents...) ; de jour comme de nuit, on se croirait désormais au cœur d'une zone industrielle et cela, ce n'est pas de l'aménagement du territoire !

- Les nuisances sonores sont insupportables et seuls, celles et ceux qui les subissent peuvent en rendre compte ; comment une personne n'étant pas impactée directement pourrait avoir un avis sur le bruit ressenti ? le village de Ligueuil se retrouve aujourd'hui à la croisée de deux groupes d'éoliennes orientées selon les vents dominants : accroître encore le nombre d'éoliennes sur la même zone et au-delà tient de la maltraitance pour les habitants installés.

- Ce même village de Ligueuil était localisé sur le parcours de migration des oies bernache (espèce protégée) : depuis l'installation anarchique de ces éoliennes sur notre commune et les communes riveraines (plus de 50 éoliennes occupent les collines alentours), ces oies ne passent plus désormais : c'est dire l'impact, même pour les oiseaux !

- Enfin, quid de la réelle rentabilité énergétique ? du coût de l'enfouissement des câbles électriques sur plusieurs dizaines de kilomètres ? quid du démantèlement de ces installations (structure extérieure et le béton dans le sol) ? sachant que ces constructions ont une durée de vie limitée.

Les éoliennes, réparties de manière anarchique telles qu'elles sont implantées aujourd'hui, sont une catastrophe pour des campagnes qui, pour se développer et/ou survivre, ne pouvaient miser que sur la valorisation de leur patrimoine rural ; un patrimoine sacrifié pour quelques intérêts particuliers et cela, c'est tout sauf de l'aménagement concerté des territoires français.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

Bénédicte THIBAUD

1 rue de la Charmille, LIGUEUIL  
17330 COURANT

[INTERNET] Parc éoliens De courant

15  
Sujet : [INTERNET] Parc éoliens De courant

De : Roussel-Montigny <annie.roussel-montigny@orange.fr>

Date : 20/02/2020 10:03

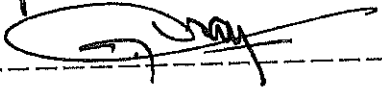
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame Marie Grosgeorges sous préfète de la Charente Maritime

Je m adresse directement à vous pour vous dire ma colère lorsque je regarde les avis concernant le parc éolien de COURANT. Comment peut t'on donner son avis alors qu on habite à mille lieues de notre village concerné par les problèmes ( nuisances sonores dégradation de notre paysage réception des téléphones et des télévisions ....) De même pour les avis concernant la société d éolienne VESTAS ( monsieur Tanguy Lévesque) qui lui défend ses intérêts financiers de même que madame (Aurelie Fructuoso) chef de projet!!! Madame j espère qu l orque vous lirez tous ses commentaires vous ne prendrez pas en compte tout ses doléances qui n on rien à faire dans cette enquête. Nous sommes des habitants qui aiment notre hameau Lusseau pour son calme ( déjà emputé par 5 éoliennes! Nous pensons avoir participé à notre part pour l énergie ren ouvrable et de ce fait je vous transmet encore une fois mon désaccord total pour ce nouveaux parcs éoliens

Je vous pris Madame la sous préfète l expression de mes salutations distinguées Annie Roussel- Montigny

20/02/2020 10:07

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>Trop c'est trop.</p> <p>Ceci est une histoire de gros profit avec beaucoup d'argent en jeu.</p> <p>De plus ont nous imptantes ces éoliennes avec toutes les contraintes sans mêmes bénéficier d'une quel que que réduction de tarif pour l'électricité.</p> <p>Vraiment pas content de ce nouveau projet et celui d'avant.</p> <p>Je suis contre à 100%.</p> <p>Trop c'est trop!!!!</p> <p>Merci ( Perte de valeur des (maison ..... ) ).</p>
		<p>Clôture de la 1<sup>me</sup> permanence le 14.2.2020 </p>
<p>(76)</p>	<p>COMTE Guillaume Exploitant agricole 17380 LANDES</p>	<p>• Trop d'éoliennes au même endroit</p> <p>• A chaque nouveau projet, les éoliennes sont toujours plus hautes</p> <p>• les nuisances sonores sont bien plus importantes que ce qui est annoncé → 2 km de profondeur dans</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>le come de vent brassé.</p> <p>• Pourquoi n'y a-t-il aucune édiennes, ou si peu, aux abads de la Rochelle, de Saintes, de Rochefort, de Royan?</p> <p>• Allez implanter vos édiennes près de ces villes, avant de sur densifier ici.</p> <p>• Quel de dimement de ces machines, dans 20 ou 30 ans, quand les promoteurs auront fait faillite.</p> <p>Vous pensez vraiment que les 50.000 € mentionnés suffisent à remettre d'environnement dans son état d'origine?</p> <p>Je suis contre ce projet d'agrandissement tant qu'on ne verra pas de édiennes aux abads de grande villes de la Région.</p> <p>les nuisances chez les petites gens de la ruralité, c'est facile, mais c'est NON.</p>

g

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
77	BERTHELOT Chirdeulle 17330 COURBANT	<p>           Ce projet éolien prévoit l'implantation            d'éoliennes bien trop près des zones            habitées même si la législation le permet.            C'est une aberration de construire des éoliennes            à un périmètre de 500m des maisons d'autant            plus que les machines actuelles sont beau-            coup plus imposantes et puissantes que            par le passé.            Déjà la distance de 900m était limite            il y a quelques années mais maintenant            500m et pourquoi pas dans notre jardin            demain ?            Sur Courbant, on a déjà suffisamment            d'éoliennes sans compter celles des            communes alentours donc maintenant            cela suffit.            Les effets sur la santé se font de plus            en plus sentir (le bruit, les reflets            des pales, les lumières sans amples            les problèmes de réception TV et tél portable)            Ce n'est pas quand les éoliennes sont            implantées et qu'il y a des nuisances qu'il            faut réagir. C'est trop tard, il faut            agir avant et éviter des implantations         </p>

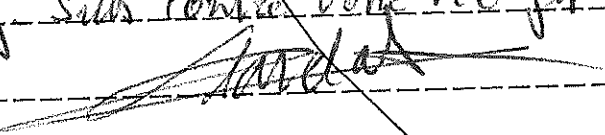
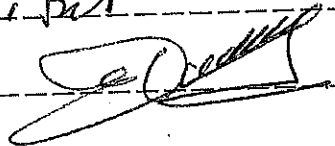
N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>trop près des habitations ou des exploitations agricoles avec animaux car de ce côté là aussi, il y a des problèmes qui peuvent survenir.</p> <p>Personne ne peut se prévaloir de tout connaître dans ce domaine et la conjonction de plusieurs phénomènes peut amener à des mortalités d'animaux ou autres soucis absents au parcement.</p> <p>Les champs électriques sont à prendre au sérieux.</p> <p>Donc, toutes les nuisances qui peuvent engendrer la proximité d'édiennes avec les humains et les animaux sont à considérer sérieusement avant de lancer ce projet tel qu'il est à ce jour.</p> <p>Dans ce projet, plusieurs édiennes sont à enlever, toutes celles situées à moins d'1 km de toute habitation ou animaux et ceci au titre du principe de précaution et pour la santé de toutes et de tous.</p> <p>Les travaux - présents et futurs - mêmes sommes aux déca loges des édiennes</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>E6 et E7.</p> <p>Nous entendons déjà le bruit des pales et des rotors du projet précédent sur Courant - Nédamps alors qu'il est situé assez loin du bourg de Courant vers 2 nouvelles éoliennes à un peu plus de 500 m de chez nous, sera difficilement supportable sans compter la rotation des pales au soleil levant que nous voyons de chez nous et le bruit occasionné quand nous voudrions profiter de l'extérieur l'été ou après la nuit en période de canicule.</p> <p>Sans compter la baisse de la valeur de bâti en ces lieux. Qui voudrait des nuisances à côté de chez lui lors d'un achat ???</p> <p>Donc, des constructions de ce type ne nous amènent que des désagréments pour permettre à certains de se remplir les poches sur la santé des autres ...</p> <p>Que les élus et les breeds s'élève de l'Etat prennent conscience qu'ils doivent assurer la sécurité de leurs concitoyens</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
78	Plan de l'égout La Benate	<p>Mon A l'égout est installé sur La Benate, on a déjà 120 P. Dites instantanément vos électrons sur les de R. ou Ala Rodelle. f. sans perdre votre temps.</p> <p><del>Signature</del></p>
79	BARONETROL Nadi d'égout	<p><del>Je ne suis pas contre l'éolien mais je trouve que d'égout est entouré; je suis contre les éoliens supplémentaires sur le village et de plus trop proches des habitations.</del></p> <p><del>Signature</del></p>
80	Clémentine COTTE d'ANDES	<p><del>Je suis contre le projet d'agrandissement du parc éolien. Pourquoi? Parce que ça dénature notre environnement, les nuisances sonores sont très importantes (bien plus qu'annoncé). Aucune étude telle que n'est faite en amont (faune, courant Vagabond...) et les impacts sont immenses sur les cultures, habitations,</del></p>



N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
78	Plan de l'écouard La Bonate	<p>Non A l'heure l'écouard est en sur La Bonate on a a déjà trop Dites instantanément vos élections sur les de Ré. ou A la Rodelle f. sans contre votre projet.</p> <p><i>[Signature]</i></p>
79	PAROISETROL Nadi d'ignat	<p>je ne suis pas contre l'éolien mais je trouve que d'ignat est entore; je suis contre les éoliens supplémentaires sur le village et de plus trop proches des habitations</p> <p><i>[Signature]</i></p>
80	Clémentine COTTE d'ANDES	<p>Je suis contre le projet d'agrandissement du parc éolien. Pourquoi? Parce que se dénature notre environnement, les nuisances sonores sont trop importantes (bien plus qu'annoncé) Aucune étude tellurique n'est faite en amont (Yaille, carant Vagabon...) et les impacts sont immense sur les cultures, habitations</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
78	Plan de l'écouard La Benate	Non. A votre projet isolé sur sur La Benate - on a déjà trop d'elles instantanément vos établissements sur les de R. ou Ala Rodelle Je suis contre votre projet. 
79	PAROISETROL Nathalie d'ignem	je ne suis pas contre l'éolien mais je trouve que d'ignem est entouree; je suis contre les éoliens supplémentaires sur le village et de plus trop proches des habitations 
80	Clémentine CORTE LANDES	Je suis contre le projet d'agrandissement du parc éolien. Pourquoi? Parce que je dénature notre environnement, les nuisances sonores sont trop importantes (bien plus qu'annoncé) Aucune étude tellurique n'est faite en amont (faible, courant vague, bon...) et les impacts sont immense sur les cultures, habitations

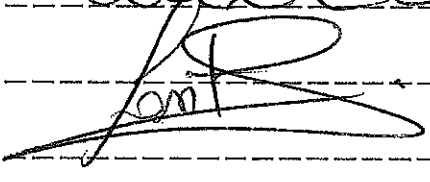


N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
------------	--------------------------	---

détail... Une école construite sur un certain lagabon est diffuseur de courant avec un impact physique extrêmement important. Qu'en sera t-il après 20 ou 30 ans. Qui en les enlève mais que deviendront les tonnes de bétons enfouis??

Pourquoi ne pas construire ces Ecoles proches des Villes? Certes, la campagne est moins "évoluée" que les gentils hommes de la ville mais il ne faut pas oublier que c'est la campagne qui les nourrit...

**NON aux Ecoles!**




81

Hugues Ménard  
9, rue du Bibot  
Lusseau  
17380 LANDES

**Objet :** Implantation des Éoliennes  
Commune de Courant (17)  
Projet La belle étoile

Monsieur le commissaire enquêteur,

En introduction, je souhaite vous informer que nous sommes déjà entourés d'éoliennes en périphérie de Lusseau, il vous suffit de monter sur la colline et de contempler la pollution visuelle. Il est bien évident que je m'oppose au projet éolien de la belle étoile sur la commune de Courant (17).

**L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :**

Comme de plus en plus d'Elus, de scientifiques, d'associations et de citoyens, tous étant favorables au développement de certaines énergies renouvelables à production garantie comme la géothermie, l'hydrolien, la biomasse, ainsi qu'aux économies d'énergie, je pense que l'éolien ne constitue pas une solution à la lutte contre le réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2, bien au contraire.

La production d'électricité par éolienne n'est pas suffisamment importante, au vu des coûts engendrés pour sa construction et sa maintenance. Ces appareils ne fonctionnent qu'aléatoirement, en fonction des vents.

Beaucoup de gens savent que l'éolien est ruineux et ne sert à rien, mais beaucoup y ont des intérêts certains par dogmatisme, d'autres par suivisme ou par affairisme, il faut également noter la collusion entre les élus et les implantations des ZDE.

**Je vais m'attarder un peu sur les nuisances que nous subissons déjà à Lusseau :**

- Les nuisances visuelles et sonores : pour cette raison, l'Académie de Médecine prône depuis 2006 une distance d'au moins 1 500 mètres avec les habitations. Le sénat suggérait depuis 2015 une distance minimale de 1000 mètres. En Allemagne la distance minimale retenue est de 1500 mètres.

*J'ai devant ma baie vitrée une éolienne à moins de 800 mètres.*

- Impact important sur la faune et la flore : passage d'oiseaux migrateurs perturbé voire mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale, impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail.

81 - 1

- La LPO vient de tirer la sonnette d'alarme sur les ravages minimisés de l'avifaune, on peut, faisant fi du principe de précaution inscrit dans la constitution, accepter n'importe quel projet éolien où qu'il soit, se basant sur sa conformité réglementaire.

- Dépréciation immobilière d'au moins 25 % : attestée par les jugements de plusieurs Tribunaux de Grande Instance. Celui de Quimper (2006), Angers (09-04-2009), Bressuire (03-05-2010), Arrêt Cour d'Appel Douai (16-04-2009, Troubles Anormaux de Voisinage), Arrêt Cour d'Appel Rennes (20-09-2007), Arrêt Cour d'Appel ANGERS (08-06-2010), ainsi que TGI de Montpellier (04-02-2010).

- Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables.

- Forte pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit), attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant.

- Enfin, une atteinte sans précédent à l'environnement, chaque appareil étant fixé sur un socle de béton d'un volume de 1800 M3. Car le socle fait 24m de diamètre et 4m de hauteur. Ces masses colossales resteront pour l'éternité présente dans les sols.

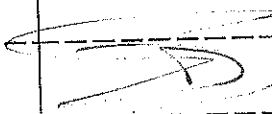

Je pense qu'il serait tant de cesser d'ignorer les témoignages des riverains proches des ZDE. Je vous rappelle que la commune de Landes (17) ne veut pas de parc éolien sur son territoire, mais c'est nous, habitant de Landes qui subissons les désagréments des parcs éoliens voisins.

Mais sachez Monsieur le commissaire enquêteur que je ne veux pas vivre au milieu d'un pays usine où chaque recoin de ma campagne sera transformé en unité massive de production.

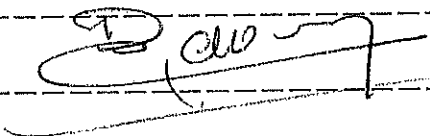
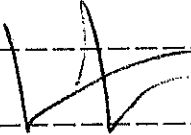
J'ai envie de voir le ciel, le soleil, la mer et l'horizon, sans être broyés par des montagnes de métal, de pales, de flashes, de pylônes, d'usines aériennes.  
Avec tout mon respect.

Hugues Ménard



N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
(82)	M <sup>r</sup> Bichon	Non aux éoliennes E6 et E7
(83)	et M <sup>r</sup> Priem Chepniers 17330 Courant.	trop proche de nos maisons et de notre exploitation agricole.
		Nous ne sommes pas contre l'éolien mais ce projet est pour nous, trop proche de notre village.
		 
(84)	Jaumes Gérard	
	Agriculteur retraité La Beuvate commune d'Énouvent -	
		Je suis né il y a 84 ans dans le village de La Beuvate. J'y ai toujours vécu en toute quiétude, sauf mes 2 années de service militaire et de mes études. J'y ai exercé le métier d'agriculteur. Ma ferme se situe entre la forêt d'Énouvent et les bois de Bollenc. Dans les années 2000, sans consultation de la population, on nous a imposé 6 éoliennes à environ 600 m de notre village. Le 2 <sup>e</sup> projet éolien du département. Aujourd'hui étant sur ce built on peu en compte 80 machines, c'est déjà trop. Un projet d'agrandissement sur la commune de Comaub est à l'étude

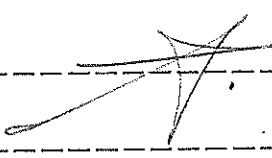

f

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
	<p>(9 résidents)</p>	<p>Dans ce projet 2 machines sont peu à peu à environ 500 m de chez moi, visibles de la porte de ma cuisine. Je refuse donc ce projet et ferai tout mon possible pour qu'il n'aboutisse pas. Je ne suis pas forcément contre l'édifice, mais il faut maintenant les mettre ailleurs, chez les autres. Ence une fois je me prononce contre ce projet</p> 
<p>85</p>	<p>VALAYER Alain</p>	<p>6 Impasse des Fleurs LA BENATE. Entre Surgères et Saint Jean d'Angely il y a beaucoup trop d'édifices Ce projet ne doit pas aboutir sur les emplacements prévus les gisants pour les habitants de la Benote tant au niveau du bruit que de d'esthétique Je me prononce donc contre ce projet dans une zone saturée d'édifices.</p> 

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
(86)	Suchereau Jimmy la Verdonnaire 44330 Couvant	<p>Vous ne sommes pas contre l'éolien, mais nous pensons qu'il serait bien de réfléchir sur l'impact sonore et de réfléchir sur une implantation judicieuse dans l'ensemble de la nouvelle aquitaine. Une meilleure répartition sur le territoire permettrait d'avoir un meilleur avis positif sur l'éolien.</p>
(87)	DINAND 6 rue de la Grand rivière LIQVEDIL	<p>On ne peut plus au nom de l'écologie détruire le cadre de vie. C'est donc un refus catégorique de ce nouveau projet Développement anarchique des éoliennes.      → Saturation. Refus du sacage du paysage.      Refus de la baisse de l'immobilier.      Eoliennes trop proches des habitations.      Refus de la pollution visuelle imposée aux riverains. Multiplication des projets en Nord Charente Maritime.</p>

8



N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
<p>(48)</p>	<p>M<sup>me</sup> CIRAUDEAU 19370 MIGRE</p>	<p>Je trouve ce projet dangereux pour le bien être de M<sup>me</sup> COSSAIS à Belleme pour le village de Lusseau peut être pour certains habitants de Cousacq et La Fite. Donc je demande de ne pas réaliser ce projet d'Éoliennes.</p> 
<p>Remembrance et Enquête closes le 21 février 2020 à 17h.</p> <p>le CE</p> 		

29

Le 18 février 2020

Objet : Avis d'Enquête Publique  
Projet d'un parc éolien  
sur la commune de COURANT

Monsieur ROCHE Philippe  
8 rue des coquillages  
17690 Angoulins sur Mer

à Monsieur GRAND Jean Pierre  
Commissaire Enquêteur

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je viens d'être informé, à mon grand étonnement, d'un nouveau projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Courant alors même que Monsieur Le Maire, que j'avais rencontré en janvier 2017, m'avait assuré qu'il n'y aurait, en toute connaissance de cause, aucun autre projet éolien durant sa mandature... et encore moins avec la société Energie Team préférant retenir la société ayant géré le dernier parc éolien sur la commune, si nouveau projet il devait y avoir.. Aucune extension du parc n'était d'ailleurs prévue en délibération d'un prochain Conseil Municipal à cette période. Quelques semaines plus tard, il en a été tout autre...

Si, je ne suis pas totalement opposé à l'énergie éolienne, je conteste ce nouveau projet. Trop c'est trop !....

Je précise que suis propriétaire d'une partie d'une maison familiale, maison saintongeaise typique de la région (pierres de taille et toit en ardoise), dont j'ai héritée aux décès de mes parents sur village de Lusseau, commune de Landes, mais également de terres agricoles sur cette même commune et sur celle de Courant. L'ensemble à proximité immédiate de ce futur parc éolien.

Pour moi, comme pour mes frères d'ailleurs, propriétaires et héritiers, nous restons très attachés à ce bien familial vieux de plusieurs siècles et continuons à le faire vivre en veillant à que nul ne le dénature et qu'il puisse garder son âme en mémoire à ceux que nous avons chéris et qui nous ont précédé.

Trop c'est trop !...

Parce que je l'ai déjà fait savoir à la Société Energie Team qui était venue me démarcher fin 2016 pour l'implantation d'une éolienne sur mes parcelles ZD 33 et ZD 34, Plantis de Sainte Martine, à quelques 500 mètres du village de Lusseau, étant en désaccord complet :

- avec une surconcentration voire une saturation d'éoliennes sur un même territoire.
- avec une proximité d'éoliennes trop immédiate avec les habitations. L'Académie de médecine ne le condamne-t-elle pas d'ailleurs !!!

89 - A

saintongeais comme Lusseau, Ligueuil et bien d'autres et prenons le temps d'une concertation entre l'Etat, la Nouvelle Aquitaine, les départements qui la composent, sans omettre la population concernée, pour définir un schéma maitrisé sur les énergies renouvelables avec des règles cohérentes sur leurs implantations pour éviter la radicalisation d'une grande partie de la ruralité ! Il est trop facile d'imposer des choix dans des secteurs à faible concentration en population et aux revenus plus que modestes. Que valent ces quelques petites voix ???...

Trop c'est trop !!!!

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, en ma profonde considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

90  
Delattre Laurence  
11 rue de la Gacheterie  
17330 Bernay Saint Martin

Mr GRAND Jean Pierre Commissaire Enquêteur

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Je porte un grand intérêt à la transition énergétique, mais je suis en désaccord avec sa mise en œuvre autoritaire, désordonnée, inefficace, couteuse des éoliennes, pour les uns et notamment pour ceux qui en veulent le moins, basée sur le profit pour les autres, qui ne tiennent pas compte des revendications des habitants qui en subissent les nuisances visuelles sur au moins 5 km et les infrasons pouvant se propager sur 20 km.

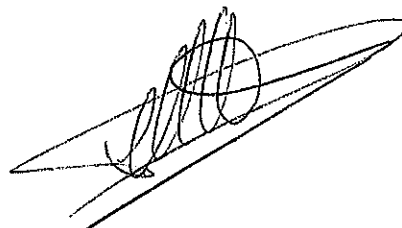
La vision de ces machines qui poussent un peu partout dans nos campagnes, aux dimensions monumentales et disproportionnées à nos sites, qui atteignent maintenant les deux tiers de la tour Eiffel, devient insupportable, étouffant et donne la sensation de vivre dans une zone industrielle géante.

Beaucoup d'entre nous, on choisit de vivre à la campagne, pas dans une zone industrielle !!! L'expérience des pays qui ont trop misés sur les éoliennes et qui abandonne ce développement par manque d'efficacité entre autre, devrait permettre aux personnalités qui nous imposent ce choix, d'éviter de gaspiller l'argent du contribuable au profit des grosses sociétés qui se moquent des dégradations qu'ils peuvent causer et de l'écologie qu'ils mettent en avant.

La TICPE prélevée pour la soi disante transition écologique (dont l'état se garde plus de 13 milliards d'euros) devrait être utilisée pour développer d'autres solutions, comme les énergies solaires individuelles qui redonneraient du pouvoir d'achat et serait bien moins impactant sur nos paysages, contrairement aux idées reçues, les panneaux solaires sont recyclables entre 95 et 99 % pour la plupart des constructeurs. « vérifiable sur ce site »

[https://www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire/?utm\\_medium=cpc&utm\\_source=google&utm\\_campaign=Nuke-Instit&gclid=EAlaIQobChMI54-ipcYK5wIVRoXVCh0K2w24EAAAYBCAAEgJ-FPD BwE](https://www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=Nuke-Instit&gclid=EAlaIQobChMI54-ipcYK5wIVRoXVCh0K2w24EAAAYBCAAEgJ-FPD BwE)

Nous pourrions aussi arrêter d'éliminer les arbres le long des champs et des routes, remettre en place les bosquets en bordure de champs, mettre des arbres le long de nos routes avec des doubles rambardes de sécurité, puisque certains craignent que cela n'aggrave les accidents de sortie de route. Tout cela a un impact immédiat sur la diminution de production de CO<sup>2</sup>, ce qui n'est pas le cas des éoliennes. La mise en place de panneaux photovoltaïques permettrait aux ménages, qui en bénéficieraient, de diminuer immédiatement leurs rejets de Co<sup>2</sup>.



19/02/2020

91

LAMY Cyril  
11 bis rue de la Gacheterie  
17330 Bernay Saint Martin

Mr GRAND Jean Pierre Commissaire Enquêteur

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Je porte un grand intérêt à la transition énergétique, mais je suis en désaccord avec sa mise en œuvre autoritaire, désordonnée, inefficace, coûteuse des éoliennes, pour les uns et notamment pour ceux qui en veulent le moins, basée sur le profit pour les autres, qui ne tiennent pas compte des revendications des habitants qui en subissent les nuisances visuelles sur au moins 5 km et les infrasons pouvant se propager sur 20 km.

La vision de ces machines qui poussent un peu partout dans nos campagnes, aux dimensions monumentales et disproportionnées à nos sites, qui atteignent maintenant les deux tiers de la tour Eiffel, devient insupportable, étouffant et donne la sensation de vivre dans une zone industrielle géante.

Beaucoup d'entre nous, on choisit de vivre à la campagne, pas dans une zone industrielle !!! L'expérience des pays qui ont trop misés sur les éoliennes et qui abandonne ce développement par manque d'efficacité entre autre, devrait permettre aux personnalités qui nous imposent ce choix, d'éviter de gaspiller l'argent du contribuable au profit des grosses sociétés qui se moquent des dégradations qu'ils peuvent causer et de l'écologie qu'ils mettent en avant.

La TICPE prélevée pour la soi disante transition écologique (dont l'état se garde plus de 13 milliards d'euros) devrait être utilisée pour développer d'autres solutions, comme les énergies solaires individuelles qui redonneraient du pouvoir d'achat et serait bien moins impactant sur nos paysages, contrairement aux idées reçues, les panneaux solaires sont recyclables entre 95 et 99 % pour la plupart des constructeurs. « Vérifiable sur ce site »

[https://www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire/?utm\\_medium=cpc&utm\\_source=google&utm\\_campaign=Nuke-Instit&gclid=EA1aIQobChMI54-ipcYK5wIVRoXVCh0K2w24EAAYBCAAEgJ-FPD\\_BwE](https://www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=Nuke-Instit&gclid=EA1aIQobChMI54-ipcYK5wIVRoXVCh0K2w24EAAYBCAAEgJ-FPD_BwE)

Nous pourrions aussi arrêter d'éliminer les arbres le long des champs et des routes, remettre en place les bosquets en bordure de champs, mettre des arbres le long de nos routes avec des doubles rambardes de sécurité, puisque certains craignent que cela n'aggrave les accidents de sortie de route. Tout cela a un impact immédiat sur la diminution de production de CO<sup>2</sup>, ce qui n'est pas le cas des éoliennes. La mise en place de panneaux photovoltaïques permettrait aux ménages, qui en bénéficieraient, de diminuer immédiatement leurs rejets de Co<sup>2</sup>.



19/02/2020

92

Delattre Pascal  
11 rue de la Gacheterie  
17330 Bernay Saint Martin

Mr GRAND Jean Pierre Commissaire Enquêteur

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Je porte un grand intérêt à la transition énergétique, mais je suis en désaccord avec sa mise en œuvre autoritaire, désordonnée, inefficace, coûteuse des éoliennes, pour les uns et notamment pour ceux qui en veulent le moins, basée sur le profit pour les autres, qui ne tiennent pas compte des revendications des habitants qui en subissent les nuisances visuelles sur au moins 5 km et les infrasons pouvant se propager sur 20 km.

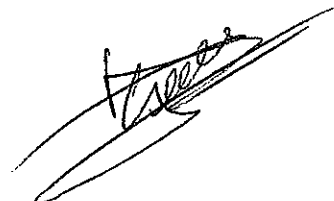
La vision de ces machines qui poussent un peu partout dans nos campagnes, aux dimensions monumentales et disproportionnées à nos sites, qui atteignent maintenant les deux tiers de la tour Eiffel, devient insupportable, étouffant et donne la sensation de vivre dans une zone industrielle géante.

Beaucoup d'entre nous, on choisit de vivre à la campagne, pas dans une zone industrielle !!! L'expérience des pays qui ont trop misés sur les éoliennes et qui abandonne ce développement par manque d'efficacité entre autre, devrait permettre aux personnalités qui nous imposent ce choix, d'éviter de gaspiller l'argent du contribuable au profit des grosses sociétés qui se moquent des dégradations qu'ils peuvent causer et de l'écologie qu'ils mettent en avant.

La TICPE prélevée pour la soi disante transition écologique (dont l'état se garde plus de 13 milliards d'euros) devrait être utilisée pour développer d'autres solutions, comme les énergies solaires individuelles qui redonneraient du pouvoir d'achat et serait bien moins impactant sur nos paysages, contrairement aux idées reçues, les panneaux solaires sont recyclables entre 95 et 99 % pour la plupart des constructeurs. « vérifiable sur ce site »

[https://www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire/?utm\\_medium=cpc&utm\\_source=google&utm\\_campaign=Nuke-Instit&gclid=EA1aIQobChMI54-ipcYK5wIVRoXVCh0K2w24EAAYBCAAEgJ-FPD BwE](https://www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=Nuke-Instit&gclid=EA1aIQobChMI54-ipcYK5wIVRoXVCh0K2w24EAAYBCAAEgJ-FPD BwE)

Nous pourrions aussi arrêter d'éliminer les arbres le long des champs et des routes, remettre en place les bosquets en bordure de champs, mettre des arbres le long de nos routes avec des doubles rambardes de sécurité, puisque certains craignent que cela n'aggrave les accidents de sortie de route. Tout cela a un impact immédiat sur la diminution de production de CO<sup>2</sup>, ce qui n'est pas le cas des éoliennes. La mise en place de panneaux photovoltaïques permettrait aux ménages, qui en bénéficieraient, de diminuer immédiatement leurs rejets de Co<sup>2</sup>.



19/02/2020

93  
[INTERNET] Enquête publique - Projet Parc éolien sur Courant

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Projet Parc éolien sur Courant  
De : BERNUCHET17 <bernuchet17@orange.fr>  
Date : 20/02/2020 11:52  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr le Commissaire enquêteur et Mr le Préfet,

A la lecture des avis donnés par mails, qu'elle n'a pas été mon étonnement en voyant des avis favorables à ce projet émanant de personnes n'habitant pas sur Courant ou les alentours proches.

Il est facile d'être Pour quand on n'a pas une éolienne sur le pas de sa porte, il en serait certainement autrement s'ils en avalent à un peu plus de 500 m de leur maison. Ou alors, il ont un intérêt financier dans ce projet ou quelqu'un de leur entourage.....

Des riverains qui ont été Pour des projets éoliens à proximité de chez eux, sont désormais Contre même pour des projets plus éloignés car ils subissent des nuisances au quotidien dont ils ne pensaient pas au départ.

Je vous demande donc Messieurs, de bien faire la part des choses dans ce projet car ce sont véritablement les habitants proches de ce projet qui seront concernés et pas ceux habitant à des dizaines de kilomètres.

Pour notre part, nous habitons à un peu plus de 500 m des éoliennes E6 et E7 et donc, je vous demande, pour notre santé et notre tranquillité, le retrait pur et simple de ces 2 éoliennes du projet actuel.

Vous en remerciant par avance,

Cordialement

Mme Berthelot - 55 rue St-Jean - 17330 COURANT

20/02/2020 15:52

94  
Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Projet D'Un Parc Éolien Sur La Commune De Courant  
De : Jacques Beck <jacquesbeck@hotmail.com>  
Date : 20/02/2020 19:13  
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Jeudi 20 Février 2020

Bonjour,

Je suis opposé à l'implantation de ce parc éolien pour les raisons suivantes :

- Trop proches des premières habitations de La Benâte
- Trop d'éoliennes sont déjà implantées tout autour de notre commune : une légère nuisance sonore, mais surtout, une forte nuisance visuelle
- La rentabilité d'une éolienne n'est, non seulement pas prouvée, mais il est même probable qu'elle coûte beaucoup plus qu'elle ne rapporte !
- Que deviendront les éoliennes arrivées en fin d'exploitation ?
- En cas de défaillance de l'exploitant (faillite, etc.), a-t-on la certitude de la remise en marche d'une éolienne hors service ?

Cordialement,

Jacques BECK  
# JE SUIS CHARLIE #

21/02/2020 14:56



95  
[INTERNET] projet éolien de Courant

Sujet : [INTERNET] projet éolien de Courant

De : Aude SALLIC <aude.sallic@wanadoo.fr>

Date : 20/02/2020 21:15

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

en quelques années, le nord de la Charente-Maritime a été défiguré par une implantation anarchique et invasive d'éoliennes sans concertation réelle avec les habitants qui subissent la dégradation de leur environnement. Et ce désastre se poursuit. Si je ne suis pas opposée aux énergies renouvelables, loin s'en faut, je trouve que l'on sacrifie notre secteur alors que l'on préserve les zones plus touristiques. Si l'éolien devait être la solution à la lutte contre le réchauffement climatique, alors déployons-le sur tout le territoire et non uniquement autour des villages dits défavorisés car nous avons déjà largement participé à l'effort national et ressentons désormais un sentiment d'étouffement.

Respectueusement.

Aude Sallic

21/02/2020 14:57

ERNET] projet de la ferme éolienne de la belle étoile

26  
Sujet : [INTERNET] projet de la ferme éolienne de la belle étoile  
De : emmanuel sallic <emmanuel.sallic@wanadoo.fr>  
Date : 20/02/2020 21:46  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

habitant Antezant la chapelle depuis 13 ans, je m'inquiète de la perte d'attractivité de la région de Saint Jean d'Angély du fait du développement à tout va des "fermes" éoliennes qui dénaturent les paysages etaturent l'horizon. En effet, lorsque l'on arrive sur un promontoire où qu'il soit à proximité de Saint Jean d'Angély, sur 360° ce ne sont que des éoliennes. A ce stade c'est déjà difficilement acceptable et lorsque je prends connaissance de la multitude des projets en cours ou à venir, je suis abasourdi.

Le vent souffle régulièrement partout sur l'Aquitaine et étrangement les opérateurs s'acharnent sur notre zone. Il semble qu'il n'existe aucun schéma d'implantation. C'est à qui remportera le juteux marché. Si l'éolien est l'avenir, alors que chaque citoyen y contribue et ne concentrons pas tout au même endroit.

La ruralité n'est plus si paisible à vivre vue les tensions que ces éoliennes provoquent entre ceux qui ont un intérêt à leur implantation et ceux qui sont consternés de voir leur environnement se dégrader et leur bien immobilier dévalué sans aucune contrepartie.

Cordialement.

Emmanuel Sallic

21/02/2020 14:57

ERNET] Projet éolien Courant

SA

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Courant

De : sarah lemullier <psy.sans-soucis@hotmail.fr>

Date : 20/02/2020 21:49

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci joint un courrier concernant le projet éolien sur la commune de Courant.  
Mon avis est positif.

Cordialement

Sarah Lemullier

— Pièces jointes : —

30 octets

lettre éolienne.pdf

21/02/2020 14:57

97 - 1

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitante de Taillant et proche de Courant, je vis à proximité d'éoliennes qui sont pour moi comme des moulins, qui font partie intégrante du paysage de nos jours. Les poteaux électriques ne nous choquent plus aujourd'hui mais imaginez à l'époque !

Je suis pour ce moyen de produire de l'énergie qui est local, renouvelable, mais surtout propre et sécurisé.

Faut-il qu'il y ait un accident en France, du type de la catastrophe de Fukushima, pour que certaines franges de la population se sentent concernées et prennent conscience que la technologie nucléaire est dépassée et dangereuse ?

Il ne se passe pas un mois sans qu'une anomalie, une défaillance, un accident ne soit relevé dans nos chères centrales qui sont vieillissantes et qui vont nous coûter très cher financièrement, humainement et écologiquement.

Je suis maman de deux enfants et je souhaite leur laisser un environnement dans lequel ils puissent grandir en toute quiétude.

Il est intéressant de voir comment sont défendus des intérêts personnels au détriment de l'intérêt collectif.

Arrêtons de ne penser qu'à notre petit confort égoïste qui se fait généralement au détriment des voisins.

Aussi, même si les éoliennes ne sont pas toutes fabriquées en France, avec cette technologie, il n'est pas nécessaire d'envoyer nos jeunes militaires pour défendre nos mines d'uranium dans des pays tels que le Niger ou le Kazakhstan avec lesquels nous sommes contraints d'entretenir des relations politiques profitables.

Il n'est pas non plus nécessaire de prévoir des centres d'enfouissement de déchets nucléaires avec les risques que cela comporte sur des milliers d'années. Allons-nous continuer à tout détruire ? Pensons aux générations futures.

A l'heure où le prix de l'énergie est régi par les aléas géopolitiques externes liés à l'exploitation de ressources, il me semble raisonnable de nous tourner vers des énergies dont la ressource est illimitée. L'éolien, aujourd'hui très compétitif (5 fois moins cher que le nucléaire de nouvelle génération et équivalent au nucléaire amorti) assure une production à long terme, propre et indépendante de l'exploitation des ressources.

Cette technologie a du bon, elle consomme peu d'espace par rapport à sa production.

De plus, elle permet des retombées économiques directement perçues par nos communes rurales et permettent de rénover des routes, maintenir des lieux de culture, restaurer les monuments historiques... Sans compter les emplois qui sont créés localement pour construire et réaliser la maintenance des parcs. C'est aujourd'hui un des facteurs de dynamisme de nos régions.

37-2

Par ailleurs c'est une technologie qui laisse peu de trace après sa fin de vie. On retire les aménagements et on rend la surface aux agriculteurs une fois l'exploitation terminée. Mieux encore, on peut remplacer les vieux modèles par des plus récents. De plus les éoliennes sont recyclables à 90% ce qui fait que cette énergie est réellement propre, au-delà des émissions de CO2 évitées.

Les éoliennes sont visibles certes, notamment dans cette partie de notre département. C'est normal, quand on sait toutes les contraintes rencontrées pour trouver des terrains favorables et ventés.

Pour toutes ces raisons, je suis favorable à ce projet éolien sur Courant.

J'espère, Monsieur le Commissaire enquêteur, que vous comprendrez que ce projet va dans l'intérêt de la population.

Bien cordialement

Sarah Lemullier

ERNET] Lettre de soutien au projet de parc éolien à Courant

98

Sujet : [INTERNET] Lettre de soutien au projet de parc éolien à Courant

De : Julien Pognard <julien.pognard@outlook.fi>

Date : 20/02/2020 22:44

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veuillez trouver en pièce jointe une lettre témoignant des raisons de mon soutien au projet de parc éolien à Courant.

Vous en souhaitant bonne lecture et vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien y porter.

Bien cordialement

Julien Pognard  
Habitant du territoire Val de Saintonge

— Pièces jointes : —

30 octets

lettre soutien parc éolien Courant.pdf

98 - A

Julien POUGNARD  
14, rue de la fontaine  
L'Aubrée  
17350 Taillant

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Taillant, le 19 février 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant de Taillant à 15 km de Courant depuis 2015 et habitant sur le territoire du Val de Saintonge depuis 2011, je voudrais par la présente manifester mon soutien au projet éolien de la commune de Courant. Mon habitation se situe à 900 mètres d'un ensemble de 5 éoliennes qui pour citer l'un de mes enfants âgé de 3 ans « sont de grands moulins » loin d'être aussi gênants que certains veulent le faire croire. Pour mes enfants, ces éoliennes ont toujours fait partie du paysage alors qu'ils n'ont pas conscience de leurs apports tant économiques qu'écologiques. Alors si celles-ci amènent quelques petites nuisances sonores (pour qui veut l'entendre) ou visuelles (pour qui veut le voir), aux yeux de nos générations futures, ces changements vers des énergies vertes sont déjà intégrés.

A l'heure où le prix de l'énergie est régi par les aléas géopolitiques externes liés à l'exploitation de ressources, il me semble raisonnable de nous tourner vers des énergies dont la ressource est illimitée. L'éolien, aujourd'hui très compétitif (5 fois moins cher que le nucléaire de nouvelle génération et équivalent au nucléaire amorti) assure une production long terme, propre et indépendant de l'exploitation des ressources.

Le parc éolien de Courant devrait produire de l'électricité pour plus de 18 000 personnes pendant 20 ans, avec 7 éoliennes seulement ! Cette technologie a du bon, elle consomme peu d'espace par rapport à sa production. De plus, elle permet des retombées économiques directement perçues par nos communes rurales et permettent de rénover des routes, maintenir des lieux de culture, restaurer les monuments historiques... Sans compter les emplois qui sont créés localement pour construire et réaliser la maintenance des parcs. C'est aujourd'hui un des facteurs de dynamisme de nos régions.

Par ailleurs c'est une technologie qui laisse peu de traces après sa fin de vie. On peut remplacer les vieux modèles par des plus récents. De plus les éoliennes sont recyclables à 90% ce qui fait que cette énergie est réellement propre, au-delà des émissions de CO2 évitées.

Les éoliennes sont visibles certes, notamment dans cette partie de notre département. C'est normal, quand on sait toutes les contraintes rencontrées pour trouver des terrains favorables et ventés. Comment peut-on vouloir freiner les énergies propres, sûres et efficaces pour des raisons personnelles de confort ? L'appréciation de ces machines de jour comme de nuit est subjective et nous devrions être fier de participer activement à un changement d'énergie nécessaire pour notre environnement.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable à ce projet de 7 éoliennes sur la commune de Courant. Je vous remercie Monsieur le Commissaire Enquêteur de l'intérêt que vous y porterez.

Sincèrement

Julien Pougard

18  
Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN : FERME EOLIENNE DE LA BELLE ETOILE  
De : Michel BERTHELOT <michel.berthelot17@wanadoo.fr>  
Date : 21/02/2020 06:48  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

PROJET EOLIEN : FERME EOLIENNE DE LA BELLE ETOILE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis un habitant de Courant, mon village natal, actuellement hors de France, Je me permets de vous adresser ces quelques lignes :

Peut-être que ce titre d'un expert de l'éolien vous dit quelque chose :

EOLIENNES : La face noire de la transition écologique - Vers un scandale environnemental mondial.

Je suis totalement contre l'implantation de nouvelles éoliennes non seulement sur la commune de Courant, mais sur les communes environnantes. En effet, ces machines se trouvent de plus en plus près des habitations. Je ne vous détaillerai pas les impacts, cela a déjà été fait par les opposants.

Aujourd'hui, les promoteurs éoliens nous font croire à une écologie propre et immaculée des éoliennes, jusqu'à les comparer à des végétaux pour souligner l'aspect naturel, écologique. Ce sont des matières polluantes et pour beaucoup non recyclables, sans oublier des socles en béton armé indestructibles. Cela sert aujourd'hui pour ces sociétés à faire des profits énormes sur une destruction massive de l'environnement, sur le dos des utilisateurs d'électricité, sans oublier également l'appât du gain pour les propriétaires qui fournissent leurs parcelles de terre.

Je crois que beaucoup "d'écologues" devraient se poser les bonnes questions sur les éléments qui composent ces machines. L'éolien nous coûtera de plus en plus cher.

Encore beaucoup de choses seraient à dévoiler sur l'éolien, mais pour terminer, d'après plusieurs enquêtes, la démocratie participative serait mise à mal, beaucoup de témoignages des participants des enquêtes publiques révèlent souvent un parti pris favorable des commissaires enquêteurs et une absence de prise en compte de l'avis de la population. Je souhaite que celle-ci face partie des rares exceptions.

A mon grand regret, aucune consultation de la population (communale, et celle en périphérie) n'est effectuée (à quelques exceptions) avant de donner l'accord par le maire et son conseil municipal sur un projet futur d'un parc éolien.

**STOP AUX EOLIENNES SUR NOTRE COMMUNE.**

Bien cordialement

Michel BERTHELOT

21/02/2020 15:01



INTERNET] enquête publique éoliennes de Courant

00

Sujet : [INTERNET] enquête publique éoliennes de Courant  
De : "L-M.M MARTON" <louis-mireille.MARTON@orange.FR>  
Date : 21/02/2020 11:04  
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,  
veuillez trouver ci-joint mon avis sur la construction du nouveau parc éolien "la belle étoile".  
Respectueuses salutations,

Mireille Marton

— Pièces jointes : —

enquête publique eoliennes courant.pdf

30 octets

100 - A  
Madame Marton Mireille  
Maître es Sciences en Biologie et Ecologie  
ex aquacultrice marine et professeur de biologie géologie  
en retraite depuis un an et 1/2  
3 rue du lavoir  
Courant

à Mr le commissaire enquêteur,

## Enquête publique : Parc éolien de la belle étoile

Même si je suis pour les éoliennes par principe au regard du réchauffement climatique : je suis contre l'implantation de ce nouveau parc sur notre commune en voici les raisons:

### 1) Impact sur la faune des oiseaux et des chauves-souris:

L'étude avant implantation semble sérieuse mais elle n'est pas exhaustive car faite ponctuellement . Par exemple : deux espèces d'oiseaux n'ont pas été citées : la **gorge-bleue**: espèce protégée pourtant très présente dans les colzas de mars à août , et le **roitelet** : présent et migrateur , un des oiseaux migrants les plus tués par les éoliennes y compris par celles des alentours.

En ce qui concerne les **pluviers dorés et les vanneaux**: l'étude conclue qu'il n'y pas de rassemblement important dans la zone : j'ai pourtant observé en Janvier 2019 un rassemblement d'environ 200 vanneaux accompagnés d'une 100aine de pluviers posés dans le secteur Nord ou doit être implanté une éolienne. Zone appartenant à la vallée de la Boutonne et à ce titre "**corridor écologique et réservoir de biodiversité type vallée**".

Aucune considération non plus pour les **busards cendrés** qui nichent et chassent précisément dans une zone (Sud)ou plusieurs éoliennes doivent être implantées. Cette espèce est pourtant classée nicheuse patrimoniale vulnérable.

Pourquoi dans la partie prévisionnelle de l'étude aucun chiffre de mortalité n'est avancé pour les oiseaux et les chauve-souris ? les suivis de mortalité des parcs existant dont certains sont très proches (La Benâte ) devraient en donner une idée !

Néanmoins grâce au passage d'un milan royal et à la reproduction de milans noirs le bridage de certaines éoliennes est envisagée sans autre précision. Mais en réalité ces busards ainsi que les **busards St Martin** (classé aussi espèce nicheuse patrimoniale vulnérable en Poitou Charente) qui se reproduisent aussi dans ces zones **resteront-ils dans le secteur ? Rien n'est moins sûr!**

**Ces rapaces constituent l'un des intérêts majeurs de l'avifaune sur notre commune .**

Aucune considération non plus pour les **chauves-souris** alors que les plus tuées y compris dans le secteur par les éoliennes appartiennent à des espèces en danger.

L'effet "barrière" est aussi niée mais si l'on tient compte de tous les projets cela devient douteux. Pourquoi n'y a-t-il pas de proposition d'accompagnement pour compenser les pertes comme le font d'autres organismes ? reconstitution des couloirs de verdure entre les massifs forestiers.....

Si les éoliennes sont construites il faudra être extrêmement vigilant quant à l'application des mesures prévues et des recommandations qui ne manqueront pas d'être ajoutées par les organismes qui feront le suivi des mortalités, ce qui m'inquiète car elles ne sont pas obligatoires et les sociétés d'exploitations se vendent et se revendent les parcs....alors à court terme et à long terme...

100-2

## 2) Le bruit :

Après lecture du dossier, très technique bien sûr, j'ai plusieurs remarques à émettre:

L'établissement de la rosace des vents horaire à été établie sur 15 jours en février ! cela reflète-t-il vraiment ce qui se passe toute l'année ? En tout cas c'est une période où les habitants sont dans leur maison et non dehors et ils sont donc moins impactés par le bruit des éoliennes qu'à la belle saison. Personnellement j'habite au Sud-Ouest du bourg de Courant et j'entends les éoliennes dès que le vent est un peu fort et quand le vent est à l'Est il suffit de s'avancer dans la rue du champ bas pour entendre le bruit de l'autoroute...

Je trouve contestable que l'on ne considère que le bruit "émergent" notre cerveau ajoute les bruits il ne les soustrait pas !! d'autant que l'échantillonnage des prises de son est très ponctuelle, voire faible et que les éoliennes existantes sont considérées comme des "bruits de fond" !! C'est alors facile d'en ajouter.

**Néanmoins il est établi que par vent fort le bruit dépassera la norme** et que certaines devront être bridées après études acoustiques complémentaires mais la nuit seulement, et le jour n'a-t-on pas droit au calme ??

## 3) Impact sur le Paysage et la valeur de l'immobilier.

Un village et ses hameaux cernés par les éoliennes: 65 visibles actuellement de la colline de Ligueuil ce sera au moins 90 si je compte les projets ! certaines sont loin c'est vrai ! mais c'est **20 éoliennes dans un rayon de 5 km** qui sont prévues!!! dans toutes les directions : un lot d'éoliennes! celles de Courant font 150 m, celle prévues 180m ! mais l'exploitant se vante d'avoir été magnanime puisque les premières éoliennes prévues devaient mesurer 200m...et qu'il en a supprimé 2...

Quoi qu'il en soit il est évident que cela ne va pas "booster" la valeur de l'immobilier!! le dossier dit : que l'influence peut être "positive sur le tourisme selon les sensibilités" Il faut oser écrire cela ....Il est évident que cela va plutôt faire fuir les acheteurs: C'est déjà le cas de ma sœur qui voulait s'installer dans le secteur en 2017 mais qui a renoncé en apprenant l'existante de tous ces projets éoliens....

Le document nie cela en faisant référence à des études peu récentes faites aux USA et en Allemagne !! et dans nos campagnes ?? aucunes études ? pourtant certains agents immobiliers dans le Maine et Loire par exemple estime la perte de la valeur de l'immobilier à 30 voire 50%...On n'entend pas parlé de compensation....

Le document complémentaire de décembre 2019 reconnaît que la **saturation paysagère est déjà atteinte.**

Ce qui est préconisé: **Planter des haies aux entrées du village !!!!!** On croit rêver ! cacher des éoliennes de 180 m par des haies ! même avec les effets de perspective ...de plus trouvera-t-on des propriétaires qui accepteront la plantation de haies ?? à l'heure où les agriculteurs réduisent encore les haies et coupent les grands arbres pour pouvoir toucher les aides européennes en totalité....

## 4) Autre remarque plutôt sociale:

Les sommes touchées par les propriétaires et exploitants agricoles génèrent des commentaires qui ne contribuent pas à la solidarité dans la commune et à la bonne image des agriculteurs en général....

**En conclusion** l'étude et son complément de décembre 2019 conclue que le projet est **susceptible de respecter les normes** !! mais les habitants (hommes et animaux) le seront-ils, respectés ??? ! on a l'impression que cette partie du département n'a aucun intérêt biologique et humain donc nous sommes sacrifiés à l'intérêt général contrairement aux zones touristiques....

10A

Sujet : [INTERNET] AVIS EP COMMUNE DE COURANT 17330

De : bella kane <bella.kane@hotmail.com>

Date : 21/02/2020 11:54

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ayant habité en Charente-Maritime pendant 3 ans, je connais bien la commune de Courant et je me rends régulièrement dans le secteur pendant les vacances car j'y ai beaucoup d'amis.

Réagir face au changement climatique est devenu urgent et les catastrophes naturels ne cessent de nous le rappeler.

Nos modes de vie doivent évoluer et s'accommoder à ce changement afin de réduire au maximum les facteurs aggravant.

La Charente-Maritime est bien positionnée vis à vis du vent, elle pourrait donc bien contribuer à basculer vers l'énergie vert.

Aujourd'hui le danger du nucléaire fait l'unanimité, la preuve la fermeture de FESSENHEIM et toutes les centrales à suivre.

C'est la raison pour laquelle j'apporte tout mon soutien au projet éolien de Courant et espère qu'il sera de même pour toutes les personnes décisionnaires.

Bien cordialement,

Mme KANE

182

Monsieur Jean Michel CHARPENTIER  
2 IMPASSE DES JARDINS

17330 LOZAY

Monsieur le Préfet  
Monsieur le Commissaire enquêteur

Encore un parc éolien de plus, notre territoire et donc nos paysages deviennent la poubelle de notre région, au profit de promoteurs qui eux ont pour seul objectif « le profit ».  
Les points de vue de notre commune rurale magnifiques, deviennent dégradés par ces mats  
Qui sont de plus en plus hauts, en faisant un demi cercle on peut comptabiliser en partant du Nord en passant par l'Ouest pour arriver au Sud 44 mats, actuellement sans compter les parcs validés et pas encore sortis de terre !

Notre commune vallonnée, comporte en son centre un édifice classé Monument Historique, le mat le plus près va se trouver à 1000 mètres de notre église, ce qui aura pour effet de masquer ce site remarquable. Egalement aberrant, pour nos citoyens de toute la commune (le bourg et certains hameaux) ils leur faut des autorisations des bâtiments de France pour effectuer des travaux à leur domicile alors que pour un parc éolien seul une consultation serait nécessaire ????

Pour ces mats il va falloir amener des câbles où passeront-ils ainsi que le matériel nécessaire à ces machines ? qu'en sera-t-il de la dégradation de notre voirie ? Sachant que sur cette commune lors de la réalisation du premier Parc avec un commune voisine il avait été convenu la réfection intégrale de la voirie chose qui n'a pas été faite faute de moyen financier du constructeur.

Problème sonore pour nos habitants, la première machine se situera à 400 mètres des premières habitations, qui paiera les frais pour qu'ils puissent revivre au calme (double vitrage de leur logement par exemple). Les vents prédominants viennent de la mer donc LOZAY recevra toutes les nuisances alors, **que la commune qui lance le projet rien.**  
Autre problème très important, notre population est vieillissante, que feront les héritiers de ces maisons avec ces pieux à proximité, minoration très importante de la valeur des biens, sur quoi les notaires vont se baser pour les estimer ? Je ne pense pas que de nouveaux propriétaires voudront acquérir des biens sur notre commune.

Cela impactera également le tourisme, actuellement quelques gîtes, devront il fermer ? pour les touristes ce n'est pas ce qui va les attirer .

Que fera-t'on de ce matériel dans quelques années, de nouvelles friches industrielles ?  
Comment sera recyclé celui-ci, et pour les déchets réguliers comment seront-ils collectés, qui paiera ?

Aujourd'hui les mesures gouvernementales successives obligent les communes à réduire leurs Zone constructible pour redonner les terres à l'agriculture Zone A., alors pourquoi supprime t'on des surface agricoles pour l'éolien, la réglementation n'est donc pas la même ????

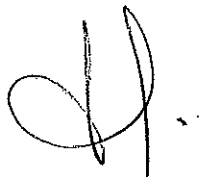
**Il est évident aujourd'hui que pour nos agriculteurs une éolienne va leur rapporter autant qu'une culture, sur un hectare sans frais, faut il ne voir que cet aspect.**

Quelle est la durée de vie des contrats de départ, sachant que pour des parcs voisins différentes cessions ont eu lieu, et on peut s'interroger sur la valeur de ces signatures ????

En consultant les réponses sur internet on constate que des entreprises impliquées dans le projet donne un avis bien sûr positif, je ne pense pas que ce soit très normal (c'est pour leurs portefeuilles) de même des particuliers domiciliés très loin ont un avis toujours positif.

.../..  
Qu'allons nous laisser à nos enfants avec un territoire envahi d'éoliennes, dont selon plusieurs  
Source on ne connaît pas vraiment la rentabilité, ni comment les recycler.

**Quel investissement, quelle rentabilité, qui paie ?**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a smaller character, possibly 'L' or 'L.', and a period.

Michel QUERE  
le Château d'Eau  
Fête  
LOZAY

Lozay, le 20 Février 1966

-a-

M<sup>r</sup> Jean-Pierre GRAND  
Commissaire Enquêteur

Maire de Courant  
5 Rue de la Mairie  
17330 COURANT

= Enquête Publique  
"Projet de Parc Eolien sur la Commune de Courant (17) - Sept machines

M<sup>r</sup> le Commissaire Enquêteur,

Je viens par la présente vous présenter mon mécontentement  
rapport à ce projet;

En effet, j'émetts un avis défavorable au vu des arguments  
suivants =

- je suis à 800 m des éoliennes (6) Parc de La Benâtre (17400),  
- Quand je regarde autour de la maison - je vois déjà  
4 machines (éoliennes) et les projets sur les Communes de Cérivat (17  
encore La Comtesse (17), La Table (17330) ne sont pas sortis de terre.

Je pense que sur le Val de Saintonge, nous avons noté qu'on

- De plus, nous avons déjà des soucis de réception TNT par

television: avec ce projet nous nous trouvons dans la zone  
visible de réception TNT. c'est à dire plus de television ...

- L'éolienne (E7) se trouve à 700 ~~ou~~ 800 m de la maison, dans  
un paysage de campagne paisible. (Voi des autres pas très loin)

- Notre Commune a une Eglise St Pierre clancée (L'ABF exige  
stains formalismes pour les constructions et rénovations (Prescriptions à suivre  
Déclaration de travaux ou Permis de Construire sont refusés  
sur les éoliennes, les permis ABF n'ont qu'un avis consultatif cela  
est pas normal). On doit subir pour l'appât de l'argent des  
autres (agriculteurs).

- L'effet négatif sur la faune, mais d'oiseaux, les chausseurs  
sont être effrayés. Si on restant déjà pas beaucoup... 1/2

est si agréable de les voir à travers les champs...

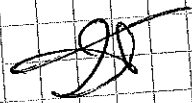
lieu E7 se trouve en bordure d'un chemin rural R19 et non une voie communale comme indiqué dans le rapport d'enquête. Ce chemin est entretenu par la CNE de Lozay (17) le Maire de Couant (17) a signé une convention avec la CNE de Lozay (17) - Elle est à  $\approx$  500 m du Village des Bannes (CNE de Lozay (17) qui se trouve pas sur les cartes.

Conclusion, Ce projet viendra gâcher nos jolis paysages, dans le champ visuel de notre belle Eglise - Pierre classée aux monuments historiques...

- vous remercie de prendre note de ses remarques et de mon avis ~~DÉFAVORABLE~~ à ce projet

Je vous prie, M le Commissaire Enquêteur, de croire à mes sincères salutations.

M. Michel QUÉBÉ



à Bené = N'avons pas été informé de la réunion à la population en qualité de Commune voisine (Tout le monde ne prend pas la presse)



Philippe CORDTE

lesseau

17380 LANDES

06 08 40 62 07

104

le 21/02/2020.

Madame, Monsieur,

J'écris ces quelques mots pour manifester  
ma colère en ce qui concerne l'extension du parc  
de production d'électricité par des éoliennes situées  
sur la commune de Courant en Echaute d'autruche.

En effet notre participation collective à la  
production d'énergie renouvelable est bien réelle  
(+ de 50 éoliennes recensées dans un rayon de 10km).

La nouvelle politique énergétique française  
(nucléaire, photovoltaïque, éolien, charbon, fuel)  
mis en place par le gouvernement, ne pourra être  
acceptée par les citoyens que si elle est équitable  
et respectueuse.

- équitable par répartition sur le territoire  
et non concentration comme c'est le cas actuellement  
autour de St Jean d'Angely.

104-1 - Respectueuse en écoutant l'exaspération  
des personnes concernées par la présence de ces  
machines (habitants, entreprises, agriculteurs).

Je demande aux hommes politiques sur  
aménagement du territoire qui ne se traduisent  
pas par une désertification de notre environnement  
rural (fermeture des postes, des classes, maternité,  
services publics en général) au profit de la marchandisation.

Eudrait-il en arriver à ce que l'on  
casse, saccage, détruise ?

Nous souhaitons vivement que l'extension  
du projet de Camant ne se fasse pas.

Merci

P. Couderc

GARITTE Béatrice  
digneuil

17330 COURANT  
(105)

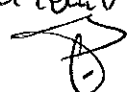
## Projet Parc Eolien.

je suis contre. Pour les raisons suivantes

- 1) Pollution et destruction des sols,  
des terres agricoles et d'élevages par les  
tonnes de béton et de ferrailles.
- 2) Nuisance sonore et visuel.
- 3) Matériaux non recyclable.

Donc rien d'écologique mais un business  
bien futur pour certains.

Donc STOP à l'extension du Parc éolien  
à éoliennes sur Digneuil c'est déjà de trop

Courant le 21.02.2020  


105

Lettre ouverte à :

Mme Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire

M. Alain Rousset, Président du conseil régional de Nouvelle Aquitaine

M. Nicolas Basselier, Préfet de la Charente Maritime

Mme Corinne Imbert, MM. Bernard Lalande et Daniel Laurent, Sénateurs de la Charente Maritime

M. Jean-Philippe Ardouin, Député de la circonscription

M. Dominique Bussereau, Président du conseil départemental

M. Jean-Claude Godineau, Président de la communauté de communes

Mmes et MM les maires

Françoise Mesnard, Saint-Jean-d'Angély

Jacky Bineau, Landes

Georges Monbrun, Nachamps

Roland Nazet, Courant

Henri Ager, Essouvert

Jean-Michel Charpentier, Lozay

Annie Poinot-Rivière, Bernay

Objet : Refus du nouveau parc éolien de Courant

Nous sommes une petite trentaine à vivre dans un hameau de la commune de Landes.

Lusseau se trouve à la limite des terres des communes de Nachamps et Courant. Deux lignes d'éoliennes sont déjà implantées et dénaturent le paysage. Les plus proches génèrent des nuisances considérables pour les habitants : nuisances sonores, pollution visuelle, perte considérable de valeur du patrimoine immobilier, destruction de la faune...

Nous ne doutons pas de la réalité des bénéfices qui « ruissellent » depuis les décideurs jusqu'aux propriétaires terriens en passant par les entreprises concernées. Mais on peut aussi souligner que les parcs éoliens ne génèrent aucun emploi local pérenne et ont une durée de vie limitée à 20 ans. Qu'en sera-t-il du démantèlement ?

Les nuisances sont déjà concentrées autour de Lusseau, sans affecter la plupart des habitants des communes limitrophes.

L'implantation de 7 nouvelles éoliennes juste sur notre secteur nous semble totalement injuste, nous nous sentons complètement lésés.


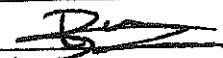


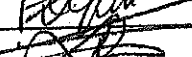
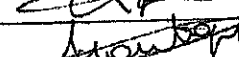








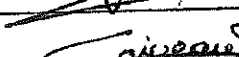







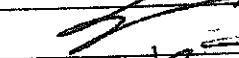
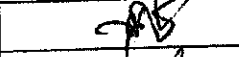
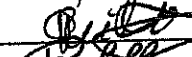


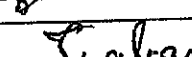
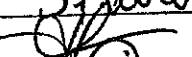

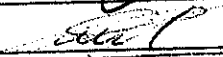


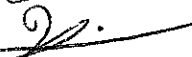

Venez constater vous-mêmes, c'est beaucoup plus parlant que des plans. Nous serons ravis de vous recevoir.

Nous comptons sur vous pour enterrer ce projet nocif, au moins pour les simples contribuables que nous sommes.

PS : pour la personne qui trie les courriers adressés au VIP, soyez sympa, transmettez s'il vous plaît. Notre demande est légitime et mérite d'être entendue. Merci d'avance.

Contact : M. Xavier Roché      xavierroche-lusseau@orange.fr

Signataires du courrier joint

Florian BEAUVARLET	
Alice BONNEAU	
Frédérique Bonneau	
Denis Rouault	
Françoise Depin	
ROCHE XAVIER.	
Annie Rouault	
LEGAAND Gildex	
POULLOU Judd.	
DAUGROIS Julie	
MENARD HUGUES	
DAUGROIS JEREMY	
COMPERE Camille	
BALDWIN Jean-Paul Conseiller municipal	
NORAND Robert Conseiller municipal	
HERVE Marie-Valérie	
CAIVEAU Colette	
BALANDIER Sandrine	
LINKA MARTA	
VINET Bruno	
PELLETIER Michel	
BURTON Alain	
GIRAUD Alain	
LAURENT chiodo	
GIRAUD Isabelle	
VISAL yvonne	
WITCZAK Natacha	
MIRU CRISTINA	
Raballand Jean-Pierre	
RABALLAND Sophie	
Fabarez yvonne	
Fabarez Chantal.	
ZEIDLER Fabienne	
Lecante Laurent	
Daugron Eric	
Daugron Isabelle	
CHARPENTIER Jean Michel	
charpentier suzy	
QUERE Yochel	

DCAT

pour  
classer

Lettre ouverte à :

Mme Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire

M. Alain Rousset, Président du conseil régional de Nouvelle Aquitaine

M. Nicolas Basselier, Préfet de la Charente Maritime

Mme Corinne Imbert, MM. Bernard Lalande et Daniel Laurent, Sénateurs de la Charente Maritime

M. Jean-Philippe Ardouin, Député de la circonscription

M. Dominique Bussereau, Président du conseil départemental

M. Jean-Claude Godineau, Président de la communauté de communes

Reçu le  
19 FEV. 2020

Préfecture de la Charente-Maritime

Mmes et MM les maires

Françoise Mesnard, Saint-Jean-d'Angély

Jacky Bineau, Landes

Georges Monbrun, Nachamps

Roland Nazet, Courant

Henri Ager, Essouvert

Jean-Michel Charpentier, Lozay

Annie Poinot-Rivière, Bernay

→ SCS

Objet : Refus du nouveau parc éolien de Courant

Nous sommes une petite trentaine à vivre dans un hameau de la commune de Landes.

Lusseau se trouve à la limite des terres des communes de Nachamps et Courant. Deux lignes d'éoliennes sont déjà implantées et dénaturent le paysage. Les plus proches génèrent des nuisances considérables pour les habitants : nuisances sonores, pollution visuelle, perte considérable de valeur du patrimoine immobilier, destruction de la faune...

Nous ne doutons pas de la réalité des bénéfices qui « ruissellent » depuis les décideurs jusqu'aux propriétaires terriens en passant par les entreprises concernées. Mais on peut aussi souligner que les parcs éoliens ne génèrent aucun emploi local pérenne et ont une durée de vie limitée à 20 ans. Qu'en sera-t-il du démantèlement ?

Les nuisances sont déjà concentrées autour de Lusseau, sans affecter la plupart des habitants des communes limitrophes.

L'implantation de 7 nouvelles éoliennes juste sur notre secteur nous semble totalement injuste, nous nous sentons complètement lésés.

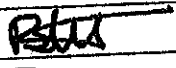
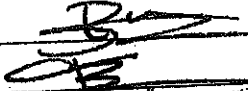
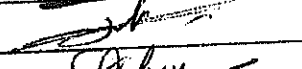
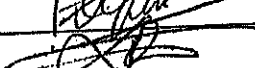
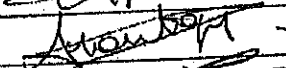

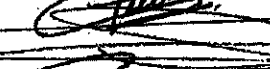
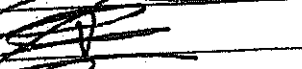
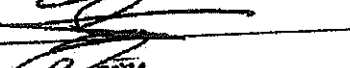

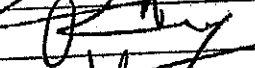

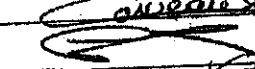
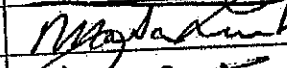

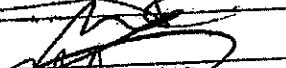
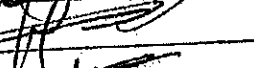

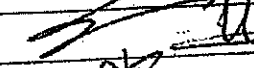
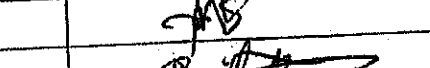



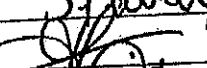
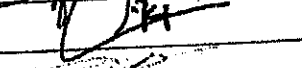

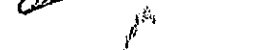
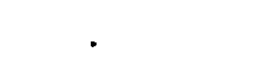

Venez constater vous-mêmes, c'est beaucoup plus parlant que des plans. Nous serons ravis de vous recevoir.

Nous comptons sur vous pour enterrer ce projet nocif, au moins pour les simples contribuables que nous sommes.

PS : pour la personne qui trie les courriers adressés au VIP, soyez sympa, transmettez s'il vous plait. Notre demande est légitime et mérite d'être entendue. Merci d'avance.

Contact : M. Xavier Roché      xavierroche-lusseau@orange.fr

Signataires du courrier joint

Florian BEAUVARLET	
Alice BONNEAU	
Frédérique Bonneau	
Denis Rouault	
Françoise Defin	
ROCHE YVIER.	
Annie Rouault	
LEGAAND Gildex	
POWILLOU Justl.	
DAUGROIS Julie	
MENARD HUGUES	
DAUGROIS JEREMY	
COMPERE Camille	
BALDWIN Jean-Paul Conseiller municipal	
NORAND Robert Conseiller municipal	
HERVE Marie-Valérie	
CAIVEAU Colette	
BALANOER Sandrine	
LINKA MARTA	
VINET Bruno	
PELLETIER Michel	
BUREAU Alain	
GIRAUD Alain	
LAURENT Christophe	
GIRAUD Isabelle	
VISAL YVETTE	
WITCZAK Natacha	
MIRU CRISTINA	
Raballand Jean-Pierre	
RABALLAND Sophie	
Fabares Yvon	
Fabares Ghislain	
ZEIDLER Fabienne	
Lecante Laurent	
Daugrois Eric	
Daugrois Isabelle	

[INTERNET] Non - projet éoliennes commune de Courant

107

Sujet : [INTERNET] Non - projet éoliennes commune de Courant

De : Karin Johansson <johansson\_k2003@yahoo.com>

Date : 21/02/2020 14:50

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je voulais exprimer mon avis contre le projet d'implanter des éoliennes dans la commune de Courant. J'habite à La Benâte et j'entends et je vois déjà les éoliennes existantes de mon quartier. En rajouter d'autres à proximité du village de La Benate, Essouvert, sera encore plus perturbant pour les habitants et je ne soutiens pas ce projet.

Sincèrement,

Karin HULOT





Sujet : [INTERNET] Parc éolien commune de Courant

De : Régis DERVAUX <regis.dervaux@wanadoo.fr>

Date : 21/02/2020 17:09

Pour : Enquête Publique I7 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet

Entre 70 et 90 Milliards seront investis dans l'éolien pour produire 15% de notre électricité en 2028 (fourchette basse).

72 Milliards ,c'est le coût actualisé du parc nucléaire qui produit 75% de notre électricité .(Julien Aubert, rapporteur de la commission de l'assemblée nationale sur les énergies renouvelables).

Au minimum, l'électricité éolienne coûte 6 fois plus chère que l'électricité nucléaire qui est totalement décarbonée.

Au contraire, l'éolien émet du co2 de façon considérable car il faut compenser son intermittence par des centrales à flamme (charbon ou gaz).

-Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique.Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales.Mais ce n'est pas le cas.Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains...En bref, c'est de l'habillage.\_  
Nicolas Hulot-2005\_

Recevez Monsieur Le Préfet l'assurance de ma respectueuse considération

R.Dervaux

[INTERNET] Projet éolien Courant



Sujet : [INTERNET] Projet éolien Courant

De : Manue ober <manue.ober@gmail.com>

Date : 21/02/2020 17:12

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Veillez trouver ci-joint mon ressenti concernant un nième projet éolien sur notre territoire

Ce même courrier a été envoyé à la mairie de Courant à l'intention du commissaire enquêteur

Merci d'y porter attention

Avec mon respect

Emmanuelle OBER

---

Le corps de ce message sera téléchargé à votre demande.

---

Le corps de ce message sera téléchargé à votre demande.

— Pièces jointes : —

IMG\_6987.JPG

30 octets

IMG\_6986.JPG

30 octets

24/02/2020 09:30

Commune de  
Avenue du Stade  
17100 La Benate  
Essonne

Essonne le 8/02/2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Un parc éolien supplémentaire !  
5 éoliennes encore plus hautes ! Elles viennent s'ajouter  
au "mur" éolien autour de la Benate !!  
Un fond d'écran composé de 18 éoliennes derrière la Benate  
depuis la butte d'Aumont.

Je ne sais pourquoi j'écris aujourd'hui ...  
Je pense que c'est peine perdue !! La décision est prise !  
Le préfet veut d'avantage d'éoliennes ... et sacrifie une  
zone pour les regrouper !! Chez nous !

On donne l'illusion que les habitants peuvent s'exprimer !  
Fausse !!!

Depuis le projet éolien sur la Benate il y a plusieurs  
années où un collectif s'était constitué qui avait  
réuni 65% des habitants CONTRE le projet ...

Cette pétition n'avait compté que pour une voix  
" CONTRE " ... !!! Que d'énergie dépensée pour rien

Et aujourd'hui si j'écris, c'est juste pour dire =  
" J'en ai marre "

- Marre de me dire que je me suis trompée en

- acheter à la campagne pour être tranquille
- Ne pas d'avoir investi dans une maison qui perd de sa valeur à chaque nouveau parc.
- Ne pas d'avoir toujours plus d'éoliennes autour de moi
- Ne pas qu'il n'y ait que nous pour les supporter.
- Ne pas qu'une commune voisine n'ait aucun scrupules à planter des éoliennes loins de son cœur de village mais proches du village voisin ...
- Ne pas de cette égalité qui n'en est pas une :  
Je suis pour les énergies renouvelables mais dans une cohésion territoriale qui impacte l'ensemble des Territoires y compris le littoral.

Hors aujourd'hui, nous nous sentons "zone sacrifiée"  
Car tous les projets de Charente Maritime sont dans le Nord Saintonge sur notre territoire.

C'est flagrant lorsqu'on arrive de NIORE, idem lorsqu'on arrive de SAINTES !!

Je crois beaucoup aux panneaux photo-voltaïques moins encombrants, moins destructeurs de paysages,

sans nuisances sur les réseaux Hertzien (plus de TV pendant 9 mois après l'installation des éoliennes à la Benâte).

Voilà ! Cet écrit m'aura permis d'exprimer ma déception, mon raz le bol, ma colère. M'avez-vous lu <sup>entièrement</sup> ?

Et votre rôle de le Commissaire enquêteur ?

DIRE OUI !! ? C'est ça ?

Vous devez lister les éléments pour dire OUI comme on l'attend de vous ?

On connaît déjà l'obligation de votre réponse ...

Avec mon respect.



1/10  
Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique de la Commune de Courant 17330  
De : Balde Aminatou <baldenatou@yahoo.fr>  
Date : 21/02/2020 19:59  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour rappel, La transition énergétique est une dynamique initiée il y a plus de dix ans, avec l'apparition des premières installations d'énergies renouvelables en France.

La loi de « transition énergétique pour la croissance verte » va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

L'énergie éolienne, renouvelable, compétitive et créatrice d'emplois, contribue significativement à cette transition.

Habitante de Charente Maritime avec un grand potentiel en vent, je connais très bien la commune de Courant avec certes un parc existant et aujourd'hui, ce projet d'installation d'éoliennes respecte parfaitement avec les distances (moyenne 700 m) des maisons.

L'égoïsme humain a conduit à une urgence climatique. Demain c'est quoi l'avenir pour nos enfants ?

J'apporte mon total soutien à ce projet sur la commune de Courant, j'y suis favorable et j'espère que le préfet que vous représentez à travers cette enquête publique autorisera ce projet.

Cordialement,

**Sujet :** [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE Projet d'un parc éolien sur la commune de COURANT (17330)

**De :** hochereau.antoine@neuf.fr

**Date :** 21/02/2020 21:09

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour M. le Commissaire-Enquêteur,

Etant propriétaire depuis l'année dernier d'une maison neuve implantée sur les parcelles cadastrées section ZP n° 107, 110 et 112 de la commune de COURANT (cf. fichier joint), je m'oppose à ce projet de parc éolien.

En effet, les éoliennes les plus proches (E6 et E7) se situeront à environ 700 m de mon habitation, et généreront une pollution visuelle et sonores liées aux turbulences produites par leur fonctionnement.

Elles entraîneront de facto une dévaluation de mon patrimoine immobilier.

Je me tiens à votre entière disposition pour toutes précisions complémentaires.

Recevez, M. le Commissaire-Enquêteur mes salutations respectueuses.

HOCHEREAU Antoine  
51 bis rue de St-Jean  
17330 COURANT  
Dom. : 05 46 59 26 42  
Mob. : 06 86 48 81 86  
Mail : hochereau.antoine@neuf.fr

PJ : CNI + Justificatif domicile (courrier EDF) + Plan bornage & plan parcelles cadastrales (GéoPortail)

— Pièces jointes : —

Section ZP - n° 107, 110 et 112.pdf	30 octets
Carte identité HOCHEREAU Antoine.pdf	30 octets
Votre_document_edf (changement adresse).pdf	30 octets
Plan terrain.jpg	30 octets

[INTERNET] Non aux éoliennes

119

Sujet : [INTERNET] Non aux éoliennes

De : aain.chauveau@laposte.net

Date : 22/02/2020 14:48

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je ne souhaite pas d'autres éoliennes à Courant.

Cordialement.

I. CHAUVEAU  
14 rue Bouffandeau  
"La Benate"  
17400 Essouvert

(3) [INTERNET] Notre RV du 14 février à la Mairie de Courant : avis...

**Sujet :** [INTERNET] Notre RV du 14 février à la Mairie de Courant : avis défavorable au projet de parc éolien de Courant

**De :** Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

**Date :** 22/02/2020 14:52

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre Grand, Commissaire Enquêteur du Projet éolien de Courant

Monsieur,

Comme convenu, veuillez trouver ci-joint le courrier résumant les différents points de notre échange du 14 février dernier entre 9h45 et 10h45 à la Mairie de Courant.

Vous remerciant de votre accueil lors de cette rencontre et espérant, compte tenu des très nombreux motifs de refus de ce projet, de vous avoir convaincu de donner un avis très défavorable au projet,

Bien cordialement à vous

Pascal Poirot

Président de Boutonne Environnement

Mob. : 06 07 95 23 26

— Pièces jointes : —

Monsieur le Commissaire Enquêteur de Courant - RV du 14 février 2020.pdf

30 octets



MB - A

Monsieur Pascal Poirat  
Président de l'association « Boutonne Environnement »  
21 rue de la Boutonne  
17400 Vervant

Monsieur Jean-Pierre Grand  
Commissaire Enquêteur du projet de parc éolien de Courant  
Préfecture de la Charente Maritime  
38 rue Réaumur - CS70000  
17017 La Rochelle Cedex

Vervant, le 17 février 2020

**Objet :**

Notre échange du 14 février matin en Mairie de Courant  
Avis très défavorable au Projet

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Comme convenu, je fais suite à notre rencontre du 14 février matin vers 9h45 en Mairie de Courant.

Au vu de ce que vous m'avez exposé, je donne un avis TRES DEFAVORABLE à ce projet pour les raisons suivantes :

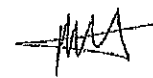
- **Motif n°1 : le projet n'est juridiquement pas fondé.** Lors de notre entretien, vous avez justifié le projet par le SRE Poitou-Charentes. Or, ce document a été annulé par la Cour d'appel de Bordeaux en avril 2017, décision confirmée par le Conseil d'Etat en décembre 2017. Vous m'avez alors répondu que les formations régulières des Commissaires Enquêteurs sur l'éolien continuaient à invoquer ce document comme s'il était encore valable. Ce point est extrêmement choquant car il signifie en effet que la filière éolienne, avec la complicité de certaines instances administratives, ignore délibérément une décision de justice pourtant très solidement fondée juridiquement et incontestable.
- **Motif n°2 : le projet ne respecte pas les prescriptions départementales en matière de sécurité routière.** En effet, le CD17 demande que les éoliennes soient placées à une distance minimale des routes départementales d'au moins leur hauteur mat+pâle+30 mètres, soit 180 mètres dans le cas de Vervant-LEA. Or vous m'avez indiqué qu'au moins 2 éoliennes du Projet ne respectaient pas cette distance de sécurité. E1 et E4 augmenteraient encore ce taux déjà trop élevé.
- **Motif n°3 : l'extrême saturation visuelle et territoriale que créerait le projet.** En effet, la Commune de Courant est déjà encerclée de plusieurs parcs éoliens déjà en exploitation. Ainsi, sans même compter l'éventuel projet de Courant, l'ensemble des parcs éoliens aux alentours de Courant représente une concentration de l'ordre de 15 kW/habitant et 400 kW/km<sup>2</sup> ce qui représente déjà plus 40 fois le ratio par habitant et plus de 10 fois le ratio par km<sup>2</sup>, défini comme objectif 2023 de la loi de transition énergétique (0,34 kW/habitant et 40 kW/km<sup>2</sup>). Ces chiffres énormes montrent cruellement la concentration déjà déraisonnable de l'éolien dans ce secteur.
- **Motif n°4 : les impacts très importants du projet sur la biodiversité, notamment les chiroptères et le Milan Royal, espèces particulièrement protégées sont insuffisamment traités (cf. rapport de la MRAE).** L'implantation des éoliennes dans ce territoire riche en biodiversité contredit délibérément la politique générale de protection de ces espèces et les engagements internationaux de la France sur cette protection.
- **Motif n°5 : le raccordement du projet n'est pas décrit dans le projet.** Ce point est un motif d'annulation de l'enquête publique. En effet, un projet soumis à enquête publique DOIT être décrit dans sa globalité et comprendre TOUTS les éléments nécessaires à son fonctionnement. Ce n'est pas le cas dans ce projet.
- **Motif n°6 : possibilité de prise illégale d'intérêt.** Vous m'avez signalé que plusieurs parcelles concernées par le Projet concernent des élus, mais que ceux-ci n'avaient pas pris part au vote. Ce n'est pas suffisant. En effet, il convient de vérifier que ces élus n'ont pas entrepris par ailleurs des actions pour promouvoir le Projet (presse, porte à porte, influences diverses) en profitant de leur statut d'élus. Il faut également vérifier que certains propriétaires fonciers ne soient pas élus des communes aux alentours et aient influencé le vote de leur commune sur cette enquête. Plusieurs élus des Vals de Saintonge ont été mis en examen ces dernières années pour prise illégale d'intérêt ce qui crée un climat particulièrement malsain pour le développement des projets.

- **Motif n°7** : le promoteur et la commune d'assise n'ont pas respecté l'article 7 de la charte environnementale qui a pourtant valeur constitutionnelle et qui stipule que « Toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. ». Or vous m'avez indiqué qu'aucun tract n'avait été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitations de Courant et des communes aux alentours pour décrire le projet, prévenir d'une réunion publique ou de cette enquête publique. Les moyens mis en œuvre pour consulter le public sont donc très nettement inférieurs à ce qu'il aurait fallu mettre en œuvre, de sorte que l'objectif de réaliser un « projet partagé » n'a pas été atteint.
- **Motif n°8** : le rapport de la MRAE souligne clairement plusieurs incompatibilités du projet avec le code de l'environnement. La MRAE est toujours très policée et politique dans sa rédaction, tout en étant claire. Ainsi son rapport souligne que le porteur de projet a négligé plusieurs aspects essentiels :
  - L'impact sur l'avifaune et les chiroptères est insuffisamment traité (traduction : le parc éolien sera destructeur pour plusieurs espèces protégées)
  - L'impact bruit n'a pas été assez étudié (traduction : le projet dépasse les normes acoustiques)
  - Le raccordement à un poste source n'est pas étudié (traduction : le projet n'aurait même pas dû être soumis à enquête publique compte tenu de cette laune).
- **Motif n°9** : incompatibilité du projet avec la plantation de vignes de Cognac. Courant est en AOC Cognac (bons bois). Or la production d'un produit haut de gamme comme le Cognac est incompatible avec l'implantation d'éoliennes pour des raisons à la fois biologiques et d'image. Au moment même où justement notre territoire peut profiter d'une importante opportunité historique liée notamment à l'abandon programmé de l'usage des produits phytosanitaires dans le vignoble AOC Cognac, pourquoi entraver le développement de plusieurs exploitations qui s'approprient à investir des sommes importantes dans des unités de greffage, des pieds-mères ou des vignes ? Ce point a été complètement négligé par le promoteur dans son dossier.
- **Motif n°10** : la quasi-totalité du territoire s'oppose à ce projet. Au rejet massif de la population (« Trop, c'est trop ! »), s'ajoute celui du Conseil Départemental 17 qui a motivé à plusieurs reprises et avec de nombreux arguments son opposition à ce projet. Le Président de la Communauté de communes, JC Godineau, également conseiller départemental, a voté pour la demande de moratoire éolien du CD17 lors de la session départementale de mars 2019. La sénatrice du territoire, Corinne Imbert et le député de la circonscription, JP Arduin sont également fortement opposés à ce projet. C'est donc la quasi-totalité des forces vives du territoire des Vals de Saintonge qui vous alertent pour refuser ce projet.
- **Motif n°11** : l'impact sur la valeur immobilière des biens des riverains, en particulier ceux qui sont proches ou en vue directe sur les aérogénérateurs. Cette situation peut être dramatique dans certains cas comme par exemple pour des personnes modestes mutées professionnellement.
- **Motif n°12** : l'impact sur le tourisme et l'économie locale. Les loueurs de gîtes ruraux de Vals de Saintonge craignent de perdre leurs labels du fait de la proximité des éoliennes comme cela se produit dans d'autres départements de plus en plus nombreux. Alors que, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis plusieurs décennies, le territoire de Vals de Saintonge pourrait retrouver des relais de développement avec le développement du Cognac, la filière bio, le projet des thermes de Saint-Jean d'Angély, le data center, le tourisme, etc., pourquoi casser cette dynamique par une surconcentration éolienne ?

A ces motifs locaux, je rajouterai tous les motifs généraux décrits dans l'ouvrage de Fabien Bouglé : « Eoliennes : la face noire de la transition écologique », sorti le 2 octobre 2019 et en tête des ventes d'ouvrage sur l'environnement. La lecture de cet ouvrage fortement documenté montre qu'un scandale éolien se prépare, comme l'a d'ailleurs montré l'intervention du Président Macron à Pau le 14 janvier dernier (lien vers la vidéo (aller à 35'30") : <https://www.youtube.com/watch?v=WoaK29ZK0E8>).

A la lecture des différents motifs exposés ci-avant dont plusieurs constituent à eux seuls un motif suffisant de refus de l'ensemble du projet, vous comprendrez, nous l'espérons, notre insistance à solliciter de votre haute bienveillance un avis défavorable au projet éolien de Courant.

Dans cette attente, veuillez d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre haute considération.



Pascal Poirot, Président de Boutonne Environnement

114  
[INTERNET] contestation du projet d'implantation de nouvelles...

**Sujet :** [INTERNET] contestation du projet d'implantation de nouvelles éoliennes sur la commune de courant 17  
**De :** B Thibaud\_Privé <bthibaud@sfr.fr>  
**Date :** 22/02/2020 18:21  
**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Le Préfet,

Par ce message, je viens vous faire part de ma vive opposition à ce projet de construction de nouvelles éoliennes.

Cette commune a déjà des éoliennes qui défigurent la campagne, d'autant qu'elles sont proches de l'ancienne Chapelle de Sainte Radegonde.

Sans compter les nuisances visuelles, les nuisances sonores sont insupportables au quotidien. Ma maison familiale est située à Ligueuil, petit village auparavant plein de charme, situé sur cette commune de Courant.

La construction de nouvelles éoliennes est un scandale écologique, financier et humain.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma missive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette THIBAUD-DESCAMPS

INTERNET] Éolienne Ligueuil

15

**Sujet :** [INTERNET] Éolienne Ligueuil

**De :** agdescamps <agdescamps@sfr.fr>

**Date :** 23/02/2020 19:03

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je vous écrit pour vous signaler que je suis opposée à l'implantation de nouvelles éolennes dans le village de Ligueuil (17).

Cordialement,

Agathe Descamps.

[INTERNET] Projet éoliennes Ste Radegonde Commune de Courant

ADG  
Sujet : [INTERNET] Projet éoliennes Ste Radegonde Commune de Courant

De : antdescamps <antdescamps@sfr.fr>

Date : 23/02/2020 19:19

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écris pour vous demander d'arrêter ces implantations d'éoliennes qui insultent la beauté de nos paysages en France et spécialement ceux de Charente-Maritime. Ce département est maintenant défiguré par les nouveaux moulins polueurs, générateurs d'énergies fossiles de substitution. Nos monuments historiques sont laissés pour compte et leur beauté jusqu'ici préservée ne compte pour rien face à l'idéologie écolo. Ces monuments d'une laideur insigne provoquent en outre des problèmes de santé aux populations rurales proches.

Dans le cas de Courant, un ajout de machines contribuera encore plus à l'enlaidissement du site, alors qu'il existe une magnifique chapelle dans son écrin champêtre.

S'il vous plaît, Monsieur le Préfet, n'autorisez pas l'aboutissement de ce projet, la population locale, la nature et la France vous en seront reconnaissant.

Antoine Descamps

16130 St Fort sur le Né

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

NTERNET] Éoliennes Ligueuil (17)

NA

**Sujet :** [INTERNET] Éoliennes Ligueuil (17)

**De :** Benoît PARPAY <benoit.parpay@gmail.com>

**Date :** 23/02/2020 19:22

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je vous écrit pour vous signaler que je suis opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes aux alentours du village de Ligueuil (17).

Cordialement,

Benoît PARPAY.

24/02/2020 09:34

P - Parc éolien à Courant/Lusseau

118  
Sujet : MP - Parc éolien à Courant/Lusseau

De : PREFECTURE <prefecture@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 24/02/2020 10:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr:

Madame,

J'accuse réception de votre message et vous indique qu'il a été transmis à la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial - bureau des affaires environnementales – Tel 05 46 27 43 00, qui ne manquera pas de vous informer, dans les cinq jours ouvrés, de la suite réservée à votre demande.

Cordialement,

Le bureau de la coordination et du courrier

From: Emma Love <emmalove70@gmail.com>

Date: 23 February 2020 at 21:36:26 GMT

To: pref17@charente-maritime.gouv.fr

Subject: Parc éolien à Courant/Lusseau

Monsieur/Madame

Je vous écris pour exprimer mes inquiétudes à propos du nouveau parc éolien proposé à Courant. Nous sommes propriétaires d'une maison à Lusseau, juste à côté. Les nouvelles éoliennes seront situées très proches de notre hameau.

Il y a déjà 13 éoliennes très près de nous. Avec encore sept éoliennes le paysage en sera complètement dominé. Il y a déjà beaucoup de nuisances sonores et mauvaises réceptions de télé et de radio.

En principe, nous ne sommes pas contre les éoliennes, mais d'en avoir 20 très proche des habitations c'est excessif.

J'espère que vous penserez bien aux habitants de Lusseau avant de faire votre décision.

Mme Love Emma

M.Gedny Andrew

3, rue des Lavandières

17380 Lusseau

Landes

Sent from my iPhone